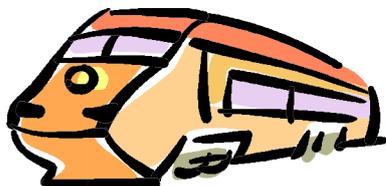


avryzoom 50



MEMENTO

LES ABONNEMENTS GENERAUX CFF



L'administration communale tient à la disposition de la population 6 abonnements généraux. Les cartes journalières émises pour ces abonnements sont en vente au prix de **Fr. 35.-** par abonnement et par jour. Veuillez vous adresser au bureau communal durant les heures d'ouverture.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

Du lundi au vendredi

8h00 – 11h30 et 13h30 – 16h00

Tél. 026 470 40 00

Lundi après-midi et jeudi après-midi : fermé

e-mail: commune@avry.ch



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

Mardi	15h00 à 18h00
Mercredi	15h00 à 18h00
Judi	18h00 à 20h00
Vendredi	15h00 à 18h00
Samedi	10h00 à 12h00



CALENDRIER DES CONSULTATIONS POUR LE SERVICE DE PUERICULTURE

Chaque 1^{er} vendredi du mois uniquement sur rendez-vous, de 13h30 à 18h00.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 08h00 à 09h30 au 026 347 39 69



LA DECHETTERIE

Horaire d'été (heure d'été)

Mardi	de 08h30 à 11h30
Judi	de 16h00 à 19h00
Vendredi	de 16h00 à 19h00
Samedi	de 09h00 à 12h00
et	de 14h00 à 16h00

Horaire d'hiver (heure d'hiver)

de 08h30 à 11h30
de 16h00 à 18h00
de 09h00 à 12h00



PERMANENCE JURIDIQUE

Elle a lieu tous les mardis, sans rendez-vous, de 17h00 à 19h00 à Fribourg, à la Rue de Romont 29-31. Elle permet à chacun d'avoir, pour le prix de Fr. 20.- les 20 minutes, une consultation juridique.

<http://www.oaf.ch/fr/permanence/welcom.htm>

Sommaire

1. Editorial
3. Tractanda de l'assemblée communale du 18 décembre 2013
5. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2013
17. Messages du conseil communal à l'assemblée communale du 18 décembre 2013
21. Informations communales
27. Vie du village
43. Chronique historique
46. Informations et divers
47. Petites annonces
50. Sociétés locales

**Le bureau communal sera fermé du 23
décembre 2013 au 3 janvier 2014**

Impressum

Tirage : 4 parutions par an à 950 ex.

Editeur : Commune d'Avry

Coordination : Administration communale
- **Tél.** : 026/470 40 05

Commission d'information : Michel Moret,
Jean-Marie Barras, Christiane Piérart, Céline
Robichaud, Sylvain Clément, Jean-Damien
Meyer

Secrétariat : Véronique Christan

Impression : Imprimerie MTL

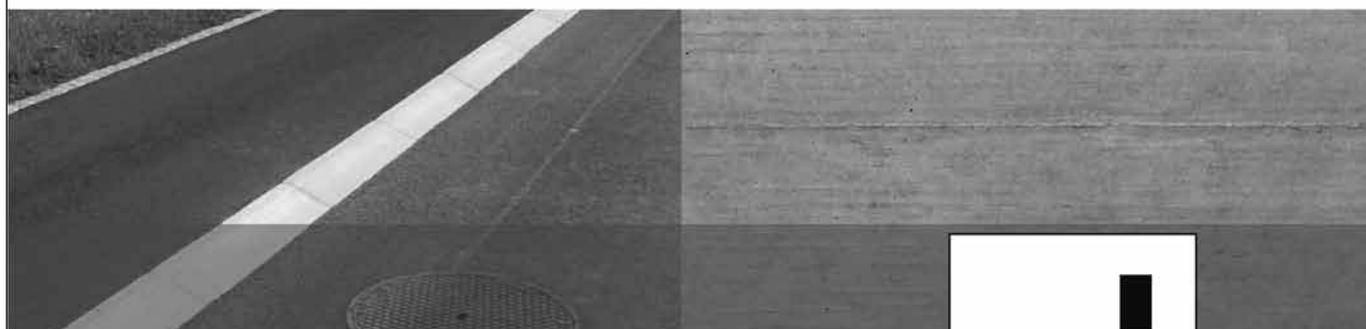


Une banque pour tous.



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert



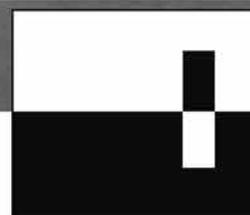
Gilbert Brodard & Fils SA
Rte de Fribourg 20
1634 La Roche

Tél. +41(0)26 413 92 20

Fax +41(0)26 413 92 29

office@gbrodard.ch

www.gbrodard.ch



brodard<sup>S
A</sup>
BÂTIMENT GÉNIE CIVIL
LA ROCHE FRIBOURG BULLE

Notre expérience, ...votre futur.

Editorial

Vous tenez dans les mains la cinquantième édition d'AvryZoom. Ce bulletin est, d'une part, un relais de l'information communale, comme tout bulletin que les communes se doivent d'éditer, mais c'est aussi, d'autre part, un relais de la vie et de l'activité des habitants de nos villages et quartiers. Et comme à Avry ces activités sont nombreuses et variées, la revue ne manque jamais de matière !

AvryZoom relate aussi l'histoire de notre commune, il nous sert donc également de transmission du savoir et d'aide-mémoire. En présentant les différentes personnes et leurs actions, il nous permet de mieux nous connaître.

Je souhaite donc une longue vie au jeune AvryZoom, j'en profite pour remercier tous les contributeurs et la commission d'information, et à vous, lecteurs, je vous souhaite du plaisir à la lecture de la présente édition.

Un changement a eu lieu au sein du Conseil communal. Madame Geneviève Renevey, Gigi, a donné sa démission. Je tiens à la remercier pour tout le travail accompli, notamment pour les nombreuses activités culturelles dont tout le village a bénéficié. Madame Renevey est remplacée par Carlos Terradillos, premier des viennent-ensuite, qui reprend son dicastère soit la culture et les sports. Monsieur Terradillos a déjà siégé au conseil d'Avry de 2004 à 2011. Je lui souhaite plein succès dans sa nouvelle tâche.

L'assemblée du budget a été placée juste avant les fêtes, je me réjouis de vous retrouver à cette occasion.

Et jusque-là, je vous souhaite une belle période de l'Avent et une bonne préparation pour l'hiver qui pointe déjà le bout de son nez.

Benoît Piller
Syndic



NESTOR
MARTIN



Woodbox Technology

Pierre de Feu SA

Cheminées - Poêles - Fourneaux

Taille de pierre - Rénovation de façade

Ensemble, construisons votre idée...

Exposition, Rte de l'Industrie 16, 1754 Avry-Rosé - 026 470 29 00

André ROSSIER maraîcher



Label de L'Union maraîchère suisse
Suisse Garantie

1754 CORJOLENS
026/470 28 38

Vente de légumes et fruits de saison.
Marché le vendredi de 8h15 à 9h15
Rte de la Côte 19 à Avry



Werner Wyss

Vitrierie - Glaserei

RÉPARATION - MIROIR

Tél. 026 424 88 65
Fax 026 424 88 66
Natel 079 217 44 31

Rte des Muëses 1a
1753 Matran
wernerwyss@gmail.com



BOUCHERIE-TRAITEUR

«L'artisan qui met du plaisir

dans votre assiette»

Rte de la Glâne 117
1752 Villars-sur-Glâne

Tél. 026 402 14 58
www.traiteur-robatel.ch

ESPACE ELLE & LUI

La beauté & le bien-être
& au féminin masculin

Silvie Bussard | Diplômée pédicure et maquillage permanent
Alexandra Joye | Esthéticienne diplômée

Avry-Bourg 24 | 1754 Avry-sur-Matran | Tél. +41 (0)26 470 04 51 | www.espace-elle-et-lui.ch



Commune d'Avry

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Avry sont convoqués en assemblée communale pour

**le mercredi 18 décembre 2013 à 20h00
à l'Auberge d'Avry-Rosé à Rosé**

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2013**
Il ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.
- 2. Présentation du plan financier 2014-2023**
Commentaire de la commission financière
- 3. Budget 2014**
 - 3.1. Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2014**
Rapport de la commission financière
 - 3.2. Crédit d'investissement pour l'achat d'un tracteur et d'une balayeuse pour l'édilité**
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.3. Crédit d'investissement pour un bac de rétention de la zone d'activités de Rosé**
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.4. Crédit d'investissement groupé pour divers petits investissements**
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.5. Rapport final de la commission financière sur le budget 2014**
Approbation du budget 2014
Vote
- 4. Modification du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires**
Rapport de la commission financière
Vote
- 5. Désignation de l'organe de révision : proposition de la commission financière pour l'adjudication d'un mandat à un bureau fiduciaire pour la vérification des comptes communaux**
Vote
- 6. Informations du Conseil communal**
- 7. Divers**

Le Conseil communal



ABBP

ASSÈCHEMENT SÀRL

Avry-Bourg 18 – 1754 Avry-sur-Matran

**ASSÈCHEMENT APRÈS DÉGÂT D'EAU
ASSÈCHEMENT DE CONSTRUCTION
TOUS PROBLÈMES D'HUMIDITÉ**

SERVICE 24/24 – TÉL. 026 470 06 06 – POUR TOUTE LA SUISSE ROMANDE



Cédric Guisolan, conseiller en assurances
Téléphone 026 347 33 10
Email cedric.guisolan@mobi.ch

Quel est votre prochain objectif ?

Protéger ceux que vous aimez.

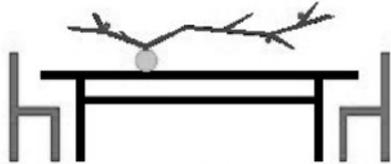
Dans le domaine de l'assurance vie aussi,
nous avons la solution qui vous convient.

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Agence générale Daniel Charrière
Bd de Pérolles 5, 1701 Fribourg
Téléphone 026 347 33 33
www.mobifribourg.ch

Nicolas Pugin



Artisan ébéniste

Réparation Conception Réalisation
de tout votre mobilier ancien ou moderne
Avry-Bourg 14 Tél. 026/470 10 87
www.ebenisterie.ch



Boulangerie

**Au Vieux
Grenier SA**

026 684 24 48

www.vieux-grenier.ch

Avry-Bourg - Corminboeuf
Courtepin - Grolley



N. Cosentino Carrelages SA

REVÊTEMENT FAÇADES - POSE MARBRE ET GRANIT

En Fin-Derrey 9 - 1756 Onnens

Adresse postale

Case postale 174

1752 Villars-s-Glâne 1

Natel 079 230 72 90

Tél. 026 470 19 38

Fax 026 470 19 30

NICODEMO COSENTINO

cosentino.n@bluewin.ch

<http://www.ncosentinocarrelage.com>



Commune d'Avry

Procès-verbal no 20 de l'assemblée de la commune d'Avry

du jeudi 29 mai 2013 à 20.00 heures
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Président M. Benoît Piller, Syndic

Scrutateurs MM Martin Nussbaumer, Carlos Terradillos, Peter Mosimann

M. Benoît Piller, syndic, souhaite la bienvenue à cette assemblée de printemps et remercie les citoyennes et citoyens d'être venus si nombreux. Il explique qu'en premier lieu, on approuvera les comptes 2012 afin de tourner la page 2012 et de nous plonger dans 2013. Des demandes de crédit pour des investissements nécessaires au développement du village seront soumis ce soir en vue de satisfaire la population en augmentation constante.

M. B. Piller déclare l'assemblée ouverte.

Préambule administratif.

Conformément à l'article 12 de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée :

- par un « tout-ménage »
- par un bulletin d'information communale (avryzoom N° 48 de mai 2013)
- par une publication dans la feuille officielle N° 19 du 10 mai 2013
- par affichage au pilier public.

Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

Nombre de votants

La commune d'Avry compte à ce jour 1326 citoyens électeurs inscrits au registre civique, dont 3 de plus qu'en décembre dernier.

Pour cette assemblée, se sont excusés :

- Mme Pauline de Chambrier, retenue à l'étranger pour raisons familiales
- M. Jacques Bourgeois, Conseiller national
- Mme Chantal Hayoz Clément
- M. et Mme Claude et Denise Sapin

- M. Benoît Macherel, Président de la commission financière
- M. Philippe Galley, membre de la commission financière

M. B. Piller souhaite la bienvenue à Mme Myriam Odin-Fellay qui assurera la prise du procès-verbal secondée par Mme Gisèle Nicolet.

Il souhaite la bienvenue à Mme Nicole Mailard qui prendra le poste de secrétaire communale au mois d'août 2013.

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs/trices

- MM Martin Nussbaumer, Carlos Terradillos, Peter Mosimann

Tractanda :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2012**
ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée

2. **Comptes 2012**

- 2.1 Présentation générale des comptes communaux
 - comptes de fonctionnement
 - comptes des investissements
- 2.2 Rapport de la commission financière
- 2.3 Approbation des comptes 2012, vote

3. **Crédit d'investissement pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante**

- 3.1 Rapport de la commission financière
- 3.2 Vote

4. **Crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle centrale de chauffe pour les bâtiments administratifs, sportifs et scolaires du centre village**

- 4.1 Rapport de la commission financière
- 4.2 Vote

5. **Octroi d'un droit de superficie sur l'article 499aaa de la commune**

- 5.1 Rapport de la commission financière
- 5.2 Vote

6. **Election d'un membre de la commission d'aménagement et de mobilité**

- 6.1 Vote

7. **Divers**

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2012 :** ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Il a également été publié dans avryzoom N° 47 du mois de mars 2013.

Aucune remarque n'est faite sur ce document, on passe à son approbation.

Vote :

Approuvé	52
Refusé	0
Abstention	0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2012 est approuvé avec remerciements aux secrétaires pour la rédaction de ce document.

L'enregistrement de cette assemblée sera effacé.

2. Comptes 2012

En préambule, M. Moret précise que les explications figurent dans l'édition d'avryzoom no 48 et commente les comptes de fonctionnement et d'investissement.

2.1 Présentation générale des comptes communaux

➤ *comptes de fonctionnement*

Revenus	CHF	9'442'435.21
Charges	./ CHF	9'407'246.34
Excédent de revenus	CHF	35'188.87

Selon la loi sur les communes, il présente le tableau des amortissements obligatoires.

Amortissements supplémentaires 2012

	Valeur au 31.12.2012 avant amort. suppl.	Amortissements supplémentaires	Valeur au 31.12.2012 après amort. suppl.
1'230.31 Parking auberge	10'000.00	-20'000.00	80'000.00
1'400.02 Chemins pédestres	126'707.45	-126'706.45	1.00
1'410.00 Routes communales	1'073'471.95	-73'471.95	1'000'000.00
1'410.05 Aménagement du territoire	20'061.30	-20'060.30	1.00
1'410.07 Accès routier au CO	230'000.00	-125'000.00	105'000.00
1'430.16 Parking Rosé	736'445.55	-36'445.55	700'000.00
1'430.17 Arrêts bus Avry-Bourg	432'450.00	-132'450.00	300'000.00
1'430.18 Halle de sport	10'000.00	-9'999.00	1.00
1'460.03 Véhicule de l'édilité	108'000.00	-43'000.00	65'000.00
1'460.04 Bus scolaire	777'555.60	-32'755.60	450'000.00
1'520.01 Cimetière Matran	108'900.00	-28'900.00	80'000.00
Totaux	3'023'791.85	-648'788.85	2'375'003.00
	Débit compte 990.332.00		

M. Moret demande s'il y a des questions concernant le compte de fonctionnement.

M. C. Bulliard

Frais de contrôle par fiduciaire : d'où provient la différence de CHF 10'000.—entre 2011 et 2012 ?

M. M. Moret

Répond qu'un mandat a été attribué à la fiduciaire Tinguely pour l'aide au bouclage des comptes suite au décès de M. Jean-Daniel Corpataux.

Concernant le chapitre 9 « finances et impôts », M. M. Moret explique que la commission financière, en accord avec le Conseil communal, a mandaté Peiry & Schibli Fiduciaire SA pour un rapport spécial concernant les provisions impôts 2010-2012. Il ressort du rapport que les provisions faites pour l'année en cours étaient relativement proches des taxations finalement connues. Par contre, les provisions pour les années antérieures ont été sous-évaluées, générant ainsi des réserves latentes au bilan qui ont été pour la plupart dissoutes lors du bouclage des comptes 2012.

M. M. Moret demande s'il y a des questions.

M. G. de Chambrier

Demande si le budget 2013 est toujours valide.

M. M. Moret

Répond affirmativement car on se base sur les chiffres du canton pour 2012, 2013 et les années suivantes, la fiduciaire a confirmé que cette façon de faire était correcte.

Comme il n'y a pas autres questions, on passe aux investissements.

➤ *comptes des investissements*

Dépenses d'investissement	CHF	889'221.40
Recettes d'investissement	CHF	-46'969.30
Investissements nets	CHF	-842'252.10

Investissements bouclés au 31.12.2012

Libellé	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2012	Solde
Achat d'un véhicule pour transports scolaires (V)	14.12.2011	75'000.00	-	77'755.60	-2'755.60
Aménagement P+R Rosé (B)	14.12.2005	869'389.60	869'389.60	89'445.55	138'835.15
Adduction d'eau Impasse de la Colline (B)	09.12.2009	56'000.00	70'625.75	12'000.90	-26'626.65

Le service des communes a dit qu'en toute bonne foi un compte bouclé pouvait être réouvert si nécessaire plutôt que de passer les factures concernant ces investissements dans un compte de fonctionnement, raison pour laquelle le Conseil communal a décidé de réouvrir ces deux comptes pour plus de transparence.

Comme il n'y a pas de remarques, M. M. Moret passe au point suivant.

Situation financière au 31.12.2012

AVOIRS	
Caisse principale	145.35
Caisse du Centre de loisirs	489.40
Caisse AES	90.15
CCP	361'601.07
Banque Raiffeisen no 150881.38 CE(soc)	30.50
Banque Raiffeisen CE soc	200.00
Fds Abris PC	1'084.85
Fds col. Vacances	31'172.90
Total des liquidités	394'814.22

DETTES	
Créanciers	308'989.35
CC paroisse Mâtran / Avry / Rosé	6'929.15
Recette de l'état	299'184.05
CC BCF	1'568'996.11
Emprunt BCF	500'000.00
Total des dettes	2'684'098.66

Dettes nettes -2'289'284.44

M. Moret demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée, M. M. Moret passe au point suivant.

Engagements hors bilan au 31.12.2012

Ententes intercommunales associations de communes	Participation proportionnelle à l'endettement des associations
C.O. Sarine campagne et Haut Lac français	1'136'294.00
Communauté urbaine des transports de l'Agglo	0.00
Fondation St-Martin, home de Cottens	2812'441.50
Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux	309'487.00
AESC Ass. intercom.	0.00
Épuration des eaux Sonnaz et Crausaz	854'562.90
AESO Alimentation en eau de Sarine ouest	1'057.05
Triage forestier Saine Ouest	4'923.80
Service intercommunal d'aide sociale	32'802.31
Agglomération de Fribourg	51'515'668.56
Total	

Investissements en cours au 31.12.2012

Libellé	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2012	Solde
Nouveau bâtiment scolaire, construction (V)	14.12.2011	10'656'506.00	-	441'618.05	10'214'887.95
Aménagement chemin Imp. des Agges (V)	11.10.2007	305'000.00	154'948.95	143'227.95	6'823.10
Liaison piétonne Impasse Agges / Imp. Bois (V)	30.10.2002	46'100.00	14'438.40	13'907.45	17'754.15
Aménagement secteur Scheiry (V)	27.05.2010	170'000.00	1'219.10	648.00	168'132.90
Aménagement carrefour Z.I. partie EST (V)	06.12.2006	400'000.00	561'047.75	1'370.00	-162'417.75
Réaménagement, place école + carrefour Fontanettes (V)	11.10.2012	209'304.00	-	-	209'304.00
Renouv. conduite adduct. eau Scheiry (V)	11.10.2007	175'000.00	14'322.80	5'380.00	155'297.20
Pose conduite d'eau Otierdo (V)	11.10.2007	135'000.00	-	-	135'000.00
Adduction d'eau Impasse des Agges (V)	11.10.2007	56'000.00	4'850.00	1'429.50	49'720.50
Assainissement du secteur de la Praly (V)	06.12.2006	1'146'000.00	257'391.75	730.00	887'878.25
Mise en séparatif du centre du village (V)	11.10.2012	334'152.00	-	11'447.45	322'704.55
Collecteur Impasse des Agges (V)	11.10.2007	280'000.00	22'386.50	60'200.65	197'412.85
Révision et harmonisation PAL (V)	14.12.2005	85'000.00	113'246.30	20'060.30	-48'306.60
Achat de terrain Art. 86 RF (V)	13.12.2012	450'000.00	-	-	450'000.00
Petits investissements à réaliser en 2013	13.12.2012	148'500.00	-	-	148'500.00

M. Moret demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée, M. M. Moret passe au point suivant.

Investissements en suspens ou reportés au 31.12.2012

Aménagement Chemin Grand Clos Nord (V)	11.10.2007	102'000.00	5'672.25	-	96'327.75
Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST (V)	22.02.2001	443'000.00	49'108.35	-	393'891.65
Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens (V)	22.02.2001	270'000.00	-	-	270'000.00
Réfection du Pont de la Sonnaz (V)	04.12.2008	82'000.00	-	-	82'000.00
Participation tiers aménagements routiers Z.I. (V) (lié à 620.502.07)	22.02.2001	-233'000.00	-	-	-

M. Moret demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée, M. M. Moret passe au point suivant.

M. Moret demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée, M. M. Moret passe la parole à la commission financière pour son rapport.

2.2 Rapport de la commission financière sur les comptes 2012

M. Nicolas Ecoffey, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Mesdames, Messieurs,

Pour l'exercice 2012, la société « Peiry & Schibli Fiduciaire SA », a procédé à nouveau à la vérification des comptes de notre commune. Je ne vous lis pas le rapport officiel, mais celui-ci confirme le respect des procédures comptables, atteste la conformité des comptes annuels 2012 avec la législation en vigueur et recommande à l'Assemblée communale l'acceptation des comptes présentés.

De son côté, la Commission financière a passé en revue les divers comptes de fonctionnement et d'investissement. Nos commentaires, remarques et questions ont été discutés avec le Conseil communal. Nous pouvons résumer l'année 2012 comme suit :

Les comptes 2012 dégagent à nouveau un résultat très positif. Avant la comptabilisation des amortissements extraordinaires, le bénéfice s'élève à quelque 700'000 francs.

Il faut toutefois souligner que ce très bon résultat provient exclusivement de l'encaissement d'impôts pour les années 2010 et antérieures nettement supérieur à celui budgété.

En accord avec le Conseil communal, la Commission financière a mandaté l'organe de révision pour effectuer une analyse plus précise des rentrées fiscales au cours des dernières années 2009 à 2011 et pour contrôler la méthode d'estimation appliquée lors des clôtures annuelles. Les conclusions et certaines recommandations nous ont été transmises dans un rapport.

Il s'agit tout d'abord d'énoncer clairement qu'aucune irrégularité n'a été constatée. Un problème d'estimation des recettes est à l'origine de cet écart important. En effet, pour la clôture 2009, le Canton de Fribourg a émis une directive réglant une nouvelle façon de comptabiliser les recettes fiscales. Pour l'année en cours et pour les années antérieures dont les décomptes ne sont pas définitifs, il s'agit de prévoir les recettes qui vont être encaissées dans le futur. Cette estimation se base d'une part sur les statistiques cantonales officielles. Mais d'autre part, il s'agit également de tenir compte de l'évolution de la population et des éléments extraordinaires pouvant fausser les conclusions.

Ensemble avec l'Administration communale, nous allons appliquer les recommandations mentionnées dans le rapport. Il s'agit de constituer un compte provisions pour chaque année et de l'adapter lors de chaque bouclierement en fonction des facturations et des décomptes effectifs. Ceci devrait permettre, à l'avenir, de réduire l'écart entre les estimations comptabilisées et les recettes effectives.

Concernant les charges, les réponses fournies par le Conseil communal relatives à diverses positions, ont été satisfaisantes.

En ce qui concerne les investissements, il faut à nouveau mentionner que le budget 2012 n'a pas pu être respecté. Toutefois, certains gros projets comme le bâtiment scolaire ou l'assainissement du secteur Praly ont bien débuté en fin 2012.

Nous avons constaté que 2 projets bouclés en fin 2011 ont été réouverts pour comptabiliser des factures reçues tardivement. Nous avons indiqué au Conseil communal que cette façon de procéder ne serait plus acceptée à l'avenir.

En conclusion, notre Commission financière suit les recommandations de l'organe de révision et vous invite à approuver les comptes de l'exercice 2012.

Avry, le 29 mai 2013

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa
Nicolas Ecoffey
Philippe Galley
Benoit Macherel
Charles Page
André von der Weid"

2.3 Approbation des comptes 2012, vote

Avant de passer au vote, M. B. Pillier rappelle que les membres du conseil communal n'ont pas le droit de vote lors de l'approbation des comptes.

Deux personnes sont arrivées en cours de séance.

Approuvé	48
Refusé	0
Abstention	0

Les comptes communaux 2012 tels que présentés sont approuvés à l'unanimité.

M. B. Pillier passe la parole à M. M. Moret pour la présentation du point 3.

3. Crédit d'investissement pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante

M. Moret présente le projet et donne les explications nécessaires. Il précise que ce projet fait partie du plan financier.

Projet Halle de sport



Une nécessité et un besoin

- Assainir entièrement les sanitaires
 - Isoler le bâtiment selon les normes actuelles
 - Ajouter des toilettes en dehors des vestiaires
 - Refaire le fond de la halle selon les dernières technologies
 - Permettre une utilisation de la halle pour les besoins extra-sportifs sans protection supplémentaire
 - Agrandir le bâtiment pour y ajouter une buvette, une cuisine, des gradins et des locaux supplémentaires de rangement.
- M. M. Moret demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il poursuit les explications.

Echéancier et contraintes

- Mise en service du nouveau bâtiment à fin 2014
- Dépend de l'avancement de la nouvelle école
- Utilisation restreinte, voire impossible durant les travaux

Plan de financement

CHF

Coût global du projet	2'650'000
Crédit demandé	2'650'000
Subventionnement fédéral et cantonal	min 38'250 max 60'910
Montant à investir	min 2'589'090 max 2'611'750
Frais de fonctionnement annuels	20'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.5%)	65'300
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3%)	78'350
Frais d'exploitation (chauffage, électricité et entretien)	30'000
Frais annuels à partir de 2015	193'650

Amortissement de 3% selon base légale.

Pour mieux correspondre aux tendances actuelles du marché, le taux a été adapté (2.5%).

M.M. Moret donne la parole à la commission financière.

3.1 Rapport de la commission financière

M. Nicolas Favre, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Mesdames, Messieurs,

Ce projet est une nécessité pour les enfants de l'école primaire et pour les sociétés sportives de la commune. Un groupe de travail spécialement constitué a d'ailleurs participé activement à l'élaboration du projet.

L'investissement a été pris en compte dans le plan financier présenté en décembre 2012. Il devra être financé par un emprunt bancaire.

Pour ce projet de rénovation et d'agrandissement, nous demandons au Conseil communal de tout entreprendre pour respecter le budget annoncé.

Nous vous recommandons ainsi d'approuver la demande de crédit de 2 millions 650 milles.

Avry, le 29 mai 2013

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa
Nicolas Ecoffey
Nicolas Favre
Philippe Galley
Benoit Macherel
Charles Page
André von der Weid »

M. B. Pillier remercie la commission pour son rapport et demande s'il y a des questions ou remarques.

M. J. Schafer

Relève que l'assainissement de la halle de gym est nécessaire mais pas un agrandissement ! Pourquoi prévoit-on des gradins qui ne seront probablement jamais utilisés ? De plus, si la commune avait la possibilité d'acheter du terrain à la famille Clerc, les gradins devraient être enlevés ! Il demande également à M. Gamboni comment le volume a été calculé ?

M. B. Pillier

Il rappelle que l'agrandissement est une demande importante venue en même temps que le projet de la nouvelle école, les sportifs méritant une halle de gym adéquate.

Le problème de la structure de la halle ne permet pas un agrandissement en rajoutant quelques mètres carrés. On a donc décidé de faire des gradins sachant qu'on ne pourrait pas agrandir la halle.

Par rapport à l'utilisation des gradins, il rappelle que beaucoup d'événements sportifs s'y déroulent tel que le unihockey. Lors des tournois, l'agrandissement permettrait une séparation entre sportifs et spectateurs.

La buvette figurant au centre de la photo émane d'une demande des sociétés sportives.

M. M. Moret

Ajouté que le Conseil communal a analysé ce projet avec l'architecte et l'a expliqué aux sociétés. Une halle double ne serait pas possible à cause de la statique du bâtiment. Si une deuxième halle de gym s'avérait nécessaire pour les besoins scolaires, les gradins pourraient être conservés. Pour les besoins sportifs extra-scolaires, une deuxième halle de gym ne se justifie pas à ce jour, la halle du CO pouvant être louée.

M. P. Gamboni

Répond à M. Schafer que le volume est d'environ 4000 et 4500 m3 sans parler de la partie qui va être assainie.

M. J. Schafer

Il aurait fallu prévoir l'assainissement de l'école 68 avant l'agrandissement de la halle de sport.

M. B. Pillier

Les sociétés sportives ont attendu assez longtemps et cela fait 3 ans qu'on travaille sur ce projet. Le sol, les vestiaires, les sanitaires méritent un assainissement.

De plus les frais de chauffage sont importants et l'assainissement permettra aussi une meilleure isolation côté Nord.
L'assainissement est vraiment nécessaire.

M. M-A. Messer

Demande à M. M. Moret si le cumul des frais annuels concernant l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport ainsi que la nouvelle centrale de chauffe (env. CHF 300'000.—qui correspond à 5 points d'impôts) ne va pas grever le budget de fonctionnement déjà en équilibre. Quelle est la vision du Conseil pour couvrir ces frais annuels, est-ce une diminution des coûts ou une augmentation d'impôts ?

M. M. Moret

C'est délicat d'estimer les frais de fonctionnement mais on n'a pas calculé l'économie des frais de chauffage qui seront moins élevés. Selon les prévisions, ce genre d'objet permet de rentrer dans l'augmentation d'impôts au 1.1.2013.

M. M-A. Messer

Comprend que, pour être clair, l'augmentation d'impôts couvre la halle de sports, la centrale de chauffe et l'école.

M. G. de Chambrier

Le budget 2013 couvre à peine l'école avec les augmentations d'impôts et comment couvrir les deux objets soumis ce soir à l'assemblée ?

M. M. Moret

L'augmentation des taxes d'eau permet de ne pas puiser dans le « ménage communal ».

Effectivement, il subsiste une part d'inconnu.

M. J. Martin

A-t-on le coût de l'assainissement seulement ?

295

M. P. Gamboni

L'assainissement est d'environ CHF 70000.— et l'agrandissement d'environ CHF 1'300'000.—. Concernant les coûts complémentaires, ils s'élèvent à environ CHF 430'000.—.

M. G. de Chambrier

Comment a-t-on choisi l'architecte et y-a-t-il des projets de référence ?

M. B. Pillier

M. P. Gamboni, habitant la commune, a été choisi sur invitation.

C'est difficile d'avoir des références pour un assainissement car chaque halle est différente. Une commission des besoins a siégé pour définir les besoins ; plusieurs esquisses et variantes ont été proposées, celle choisie a abouti sur un résultat selon les images de synthèse fournies. Il précise qu'il a été mandaté pour l'étude du projet.

M. B. Pillier demande s'il y a d'autres questions, ce n'est pas le cas on passe au vote.

3.2 Vote

Approuvent	51
Refusent	1
Abstention	2

Le crédit d'investissement pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante est approuvé.

4. Crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle centrale de chauffe pour les bâtiments administratifs, sportifs et scolaires du centre village

M. B. Pillier passe la parole à M. Schafer

Présentation

Le projet

- ✓ Continuer à utiliser l'actuelle centrale de chauffe pour y ajouter le chauffage à copeaux pour profiter des synergies sur un même site avec la centrale à mazout (appoint et secours)
- ✓ Mettre le silo, dimensionné correctement, sous le chemin entre la halle de sport et la chapelle (meilleure accessibilité et meilleure sécurité)

Une nécessité et une opportunité

- ✓ Une centrale de chauffe à énergie renouvelable est une obligation légale à réaliser dans les 5 ans suivant la mise à l'enquête de l'école
- ✓ Les études de détail ont démontré qu'il était plus judicieux de rester sur le site actuel que de déplacer la centrale dans la nouvelle école
- ✓ Profiter des synergies au niveau financier, projet et chantier avec la rénovation de la halle de sport existante

296

Echéancier

- ✓ Optimisé en fonction de l'avancement du projet concernant la halle de sport
- ✓ Terminé également au plus tard en même temps que la rénovation de la halle de sport

Plan de financement

Coût global du projet	964'980
Crédit demandé	964'980
Subventionnement cantonal ^[1]	40'000
Montant à investir	924'980
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.5%)	23'125
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 7%)	64'750
Frais d'entretien	6'000
Frais annuels à partir de 2015	93'875

¹ Calculé sur la base du programme en vigueur en mai 2012.

Sous réserve de modifications du programme et du choix définitif des matériaux.

M. D.Schafer donne quelques explications sur la consommation de mazout et précise que le local de chauffage actuel - école 78 – reste utilisé pour la chaudière. Le choix s'est porté sur les copeaux dont le prix équivalait à celui du mazout mais la matière première provient de la région.

Le permis va être demandé en temps voulu.

M. G. de Chambrier

L'assemblée de décembre a décidé d'acheter la maison, art. 86 ; le concept de chauffage prévoit-il aussi le chauffage de cette maison ? L'acheminement des copeaux vers le silo ne posera-t-il pas de problèmes ?

M. D. Schafer

Pour chauffer l'article 86, une conduite à distance devrait être tirée mais cela n'est pas encore prévu au budget, toutefois la capacité est suffisante.

Le silo sera situé sur le chemin près de la chapelle et 4 à 5 livraisons par année seront nécessaires.

4.1 Rapport de la commission financière

M. Jeannette Buchs Rosa, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Mesdames, Messieurs,

Ce projet nous paraît cohérent au vu des explications fournies par le Conseil communal. L'investissement a été pris en compte dans le plan financier présenté en décembre 2012. Il devra être financé par un emprunt bancaire.

Nous vous recommandons ainsi d'approuver la demande de crédit de 965'000 francs dont 100'000 francs ont été budgétés en 2013.

Avry, le 29 mai 2013 Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa

Nicolas Ecoffey

Nicolas Favre

Philippe Galley

Benoît Macherel

Charles Page

André von der Weid »

M. B. Pillier demande s'il y a d'autres questions, ce n'est pas le cas on passe au vote.

4.2 Vote

Approuvé	53
Refusé	0
Abstention	0

Le crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle centrale de chauffage pour les bâtiments administratifs, sportifs et scolaires du centre village est approuvé.

5. Octroi d'un droit de superficie sur l'article 499aaa de la commune

M. B. Pillier demande à M. et Mme Rossier Claude et Véronique de se récuser.

M. M. Moret présente cet objet.

L'article 499 aaa



Pourquoi un droit de superficie ?

- ✓ Permet de garder la maîtrise de son patrimoine à long terme en restant propriétaire
- ✓ Fournit un revenu annuel régulier sur de nombreuses années plutôt qu'un revenu extraordinaire à court terme lié à une vente
- ✓ Permet de s'assurer que l'utilisation du terrain contribue au mieux au développement harmonieux de la commune

Pourquoi cet article et cet investisseur ?

- ✓ L'article 499aaaa se trouve à l'entrée de la zone industrielle et doit être mis au mieux en valeur
- ✓ M. Claude Rossier avait demandé à acquérir une partie de cet article et s'est déclaré d'accord de présenter des projets correspondant au cahier des charges élaboré par la Commune

Le projet prévu

Il s'agit d'un projet harmonieux qui donne une bonne image de l'entrée de la zone industrielle



Conditions liées à cet octroi

- ✓ Durée de 100 ans (renouvelable)
- ✓ Rente annuelle de CHF 7'125 indexée annuellement au coût de la vie
- ✓ Montant pour la reprise des infrastructures par la commune au terme du contrat sera celui de la valeur des constructions
- ✓ Cette valeur sera estimée, au plus tard 5 ans avant l'échéance du droit de superficie, par un expert, accepté par les 2 parties, de la Chambre d'experts immobiliers du Canton de Fribourg
- ✓ Coûts de démolition des bâtiments existants à la charge de l'investisseur
- ✓ Coûts éventuels de dépollution des terrains à la charge de la commune
- ✓ Mise en place d'une organisation ad hoc gérant les immeubles construits pour que la Commune puisse avoir un seul partenaire en face

299

- ✓ Ce droit ne sera accordé qu'une fois le permis de construire délivré, le financement complet garanti et les travaux effectivement commencés

Recommandation du Conseil

- ✓ Accepter l'octroi d'un droit de superficie à M. Claude Rossier sur l'article 499aaaa aux conditions mentionnées
- ✓ Donner mandat au Conseil de ne finaliser ledit droit qu'une fois le permis de construire délivré, le financement garanti et les travaux effectivement commencés

5.1 Rapport de la commission financière

M. Charly Page, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Mesdames, Messieurs,

Nous approuvons la stratégie adoptée par le Conseil communal. L'attribution de droits de superficie à des entreprises nous paraît une bonne solution pour contrôler le développement de la zone industrielle.

Nous vous recommandons dès lors d'approuver la demande d'octroi d'un droit de superficie à Monsieur Claude Rossier sur l'article 499aaaa pour une durée de 100 ans à condition que les exigences fixées par le Conseil communal soient respectées, à savoir un permis de construire accordé, le financement garanti et les travaux débutés.

Avy, le 29 mai 2013

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa
Nicolas Ecoffey
Nicolas Favre
Philippe Galley
Benoît Macherel
Charles Page
André von der Weid »

M. B. Piller demande s'il y a des questions.

M. M.A. Messer

Qui fait la demande d'octroi de permis ? Est-ce la commune ou le privé ?

M. B. Piller

C'est le privé mais avec un promis-vendu.

Mme K. Kunzli

Demande la hauteur du bâtiment ainsi que son emplacement exact et également l'accès.

300

M. M. Moret

La hauteur côté route cantonale est d'environ 6 m et sur l'arrière 10 m. L'emplacement est situé en partie sur la grange et sur la partie de la maison Etienne. L'accès se fera par l'arrière de l'immeuble, côté park-and-ride.

M. J. Martin

Demande si M. Rossier peut vendre le bâtiment ?

M. M. Moret

Oui, mais le droit de superficie reste à l'investisseur.

M. D. Schär

Fait part de son étonnement quant au prix de la rente annuelle et demande son mode de calcul.

M. M. Moret

Répond que, calculé sur 100 ans, le montant est conséquent. Il ajoute que le but du Conseil est de favoriser les emplois, la création d'entreprises et le développement de la zone industrielle.

M. R. Sciboz

Un aménagement commun pour les places de parc est-il prévu ?

M. M. Moret

Répond que cela n'a pas été négocié mais l'investisseur ne serait peut être pas opposé. A ce jour, une séparation claire est définie entre les places du park-and-ride et celles prévues.

Il n'y a plus de questions, on passe au vote.

5.2 Vote

Approuvent	49
Refusent	0
Abstention	1

L'octroi d'un droit de superficie sur l'article 499aaa de la commune est attribué à M. Claude Rossier.

6. Election d'un membre de la commission d'aménagement et de la mobilité

Suite à la démission de M. Yvan Jordan au 31 mars 2013 de la commission d'aménagement et de la mobilité, une place est à repourvoir. Mme Dévaud le remercie pour son engagement au sein de la commission durant toutes ces années.

Selon la Loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions :

Art. 36 Conseil communal et commission d'aménagement

- ✓ 1 Le conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local.
- ✓ 2 Le conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La commission est composée d'au moins cinq membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le conseil général.

301

Pour la législature 2011/2016, le conseil communal a souhaité élargir le champ de compétence de la commission d'aménagement et d'y joindre les questions de mobilité.

Cette commission est ainsi aussi en charge d'élaborer, étudier et préavisier les dossiers relatifs à la mobilité. Elle couvre les deux composantes du développement territorial.

Art. 19 LCO : b) Election

1. Les élections ont lieu au scrutin de liste.(...)
2. L'élection se fait à la majorité absolue des bulletins valables, les abstentions et les bulletins blancs n'étant pas comptés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

Le Conseil communal a nommé les deux personnes suivantes :

- ✓ Dévaud-Sciboz Eliane
- ✓ Schafer Daniel

Les autres membres déjà élus sont :

- ✓ Broillet Stéphane
 - ✓ Gamboni Peter
 - ✓ Meittraux René
 - ✓ Python Isabelle
- Les personnes suivantes ont annoncé leur candidature pour la commission d'urbanisme :
- o Jemmely Nadia
 - o Dessibourg Laurent
 - o Martin Joël
 - o Impasse du Jura
 - o Route du Grand-Clos
 - o Route de Seedorf

Les candidats se présentent à l'assemblée.

Mme E. Dévaud demande si d'autres personnes sont intéressées. Comme ce n'est pas le cas, on passe au vote.

6.1 Vote

1 ^{er} tour	majorité absolue
Bulletins rentrés	52
Blanc	1
Nul	0
Bulletins valables	51
Majorité absolue	26

Ont obtenu des voix :

Nadia Jemmely	21
Laurent Dessibourg	20
Joël Martin	10

2^{ème} tour

Bulletins rentrés	51
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	50

Est élue Mme Nadia Jemmely avec 27 voix.

Mme Nadia Jemmely remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

302

M. B. Pillier remercie les personnes qui se sont présentées et qui n'ont pas été élues.

7. Divers

Fusion

M. B. Pillier donne des informations sur la fusion des communes :

Le 16 mai 2004, le peuple fribourgeois acceptait une nouvelle constitution cantonale. Celle-ci spécifie, en son article 135 : l'Etat encourage et favorise les fusions de communes. Fort de cette déclaration le Grand Conseil vota une loi sur l'encouragement aux fusions, loi qui définit clairement le processus de cette réorganisation territoriale.

Elle explicite aussi le rôle des préfets et du Conseil d'Etat.

La machine a donc été mise en route et le 9 juillet 2012 les préfets ont présenté des propositions de plans de fusions.

Au cours de l'automne 2012, les services du département des communes (DIAF) ont examiné ces scénarios et ont fait leurs commentaires. Puis, en janvier de cette année les conseils communaux ont été convoqués pour prendre connaissance de ces variantes.

Puis, les conseils se sont déterminés et vous avez pu voir la détermination du Conseil d'Avry dans l'avryzoom numéro 47.

Tous les commentaires des communes ont été étudiés par le Conseil d'Etat qui doit maintenant se prononcer sur les périmètres de fusions.

Puis, conformément à la loi sur l'encouragement aux fusions, les préfets doivent présenter le résultat de ces investigations aux citoyens des communes. Donc à vous.

Pour Avry la date du 20 juin a été réservée et vient d'être confirmée.

Il est important de souligner que c'est la population, et non l'assemblée communale, qui se détermine sur une fusion.

A ce jour, les communes de Sarine Ouest ont discuté et discutent du plan de fusion. Dès l'approbation du Conseil d'Etat, une étude devrait être lancée pour analyser la faisabilité des fusions proposées.

Nous sommes donc dans l'attente d'une communication du Conseil d'Etat qui sera je n'en doute pas, largement reprise par la presse.

M. L. Dessibourg

Demande si le Conseil a pensé à une fusion avec l'Agglo ou Matran, ou Neyruz, ces deux communes ayant un profil semblable à Avry. En lisant le message paru dans avryzoom, il a senti une position pro-Agglo.

M. B. Pillier

Des tentatives de fusion ont déjà eu lieu mais les préfets souhaitent des fusions encore plus grandes. Selon le Conseil d'Etat, une commune qui ne fait pas partie de l'Agglo et qui fusionne avec une commune de l'Agglo entre automatiquement dans l'Agglo. Le Conseil communal veut rester dans l'Agglo afin de bénéficier des avantages (transports, etc...). Le scénario 2 du Préfet permet donc à Avry de rester dans l'Agglo.

Halle de sport

M. C. Page

Demande si le crédit voté ce soir est suffisant pour le projet tel qu'il vient d'être présenté.

M. B. Pillier

Répond que le contexte est différent que celui de la construction de l'école. Dans le dossier de la construction de l'école, un concours d'architectes avait été demandé et soumis au marché public, ce qui n'est pas le cas pour la halle de sport.

Par contre l'attribution des travaux sera soumise au marché public. Pour le mandat d'architecture un contrôle sera fait pour voir s'il est aussi soumis au marché public.

A la question de M. C. Page, M. B. Pillier répond qu'on va suivre ce projet tel que présenté à l'assemblée.

Entretien des routes

M. J. Martin

Les gendarmes couchés situés en face du garage Vonlanthen gênent le trafic agricole.

M. R. Sciboz

Ajoute que ces gendarmes occasionnent plus de bruit qu'avant.

M. P. Pillier

Répond que la situation sera examinée.

M. B. Pillier remercie l'assemblée pour sa participation et la convie au verre de l'amitié.

Il lève la séance à 22h15.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

B. Pillier

La secrétaire ad interim

M. Odlin-Follay

Centre Automobile 2000 SA



Garage
Carrosserie
Pare-brise
Achat/vente de voitures

Rte des Murailles 4 -1754 Avry-sur-Matran
Tél. 026 470 10 29 - Fax 026 470 17 89
info@ca2000.ch - www.ca2000.ch



Schöpfer
+
Egger SA

1754 Rosé
1712 Tavel

Tél. 026 470 18 57
Tél. 026 494 26 33

- Sanitaire
- Ferblanterie
- Couverture
- Paratonnerre

Mario Pelle Sàrl

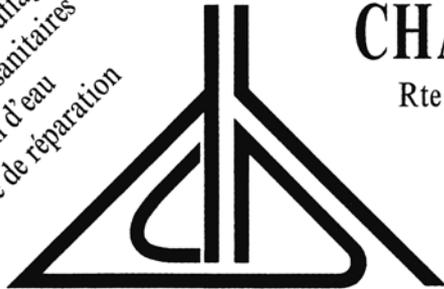
Gypserie, peinture et transformations
Isolation périphérique
Rénovation et décoration intérieure

Route du Covy 2
1754 Avry-sur-Matran

Tél. et fax: 026 470 25 14
Natel: 079 448 56 26
E-mail: mario@pelle.org



Installations chauffages
Installations sanitaires
Adduction d'eau
Service de réparation



ENTREPRISE CHAVAILLAZ & Cie S.A.

Rte de Matran 45

1725 Posieux

Tél: 026 411 28 24

Fax: 026 411 40 00



HONDA

CONCESSIONNAIRE OFFICIEL

GARAGE J-M VONLANTHEN

TEL 026 470 19 17

Route de Fribourg 16 – 1754 Avry

FAX 026 470 26 77

Réparations et entretien toutes marques – Vente véhicules neufs et occasions

Préparations pour expertise – Essence et Diesel à prix discount

La force de l'expérience

vilarel
SA Constructions

Avry-Bourg 8A
Avry-sur-Matran
079 947 39 40
www.vilarel.ch

**MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 18 DECEMBRE 2013
CONCERNANT LES TRACTANDA**

3.1. Budget de fonctionnement et d'investissement 2014

Le budget proposé par le Conseil communal pour l'année 2014 est encarté dans la présente édition d'Avryzoom. Vous y trouverez le budget de fonctionnement 2014 et le budget d'investissement 2014, ainsi que les commentaires du Conseil communal y relatifs.

3.2. Achat d'un tracteur et d'une balayeuse pour l'édilité

Tracteur

En 2003, l'assemblée communale approuvait le crédit pour l'achat d'un tracteur porte-outils de marque JohnDeere.

Aujourd'hui, ce véhicule et ses accessoires montrent des signes de fatigue. Des réparations ont été faites afin de pouvoir utiliser ce véhicule dans un état sommaire. De nouvelles réparations très coûteuses sont annoncées sur le véhicule et sur les accessoires.

C'est pourquoi, le Conseil communal a pris la décision de remplacer ce tracteur donnant ainsi aux employés la possibilité d'effectuer de manière efficace leur travail.

Le nouveau tracteur choisi aura les caractéristiques suivantes :

- Type Tracteur ISEKI TG 5395 HYDRO
- Puissance 45 CV

Ce véhicule répond aux sévères normes de l'Union Européenne en matière de réduction des émissions polluantes et est en adéquation avec notre adhésion au programme « Cité de l'énergie ».

L'équipement se compose :

- d'une lame à neige Zaugg G6 180 cm ;
- d'une saleuse Rauch AXE avec commande électronique ;
- d'une installation électro-hydraulique pour la manipulation de la lame à neige, de la saleuse commandée par monolevier joystick ;

- de différents raccords hydrauliques à l'arrière et à l'avant ;
- d'une tondeuse frontale Profi TXL-S 180 avec largeur de travail de 180 cm ;
- d'un collecteur aspirateur à gazon Wiedenmann Favorit XP ;
- d'un chargeur frontal avec console.

Le coût détaillé est le suivant:

Prix	CHF	70'090.00
Equipement	CHF	54'410.00
Total TVA incluse	CHF	113'000.00
Reprise ancienne machine	CHF	25'000.00
Total	CHF	88'000.00

Balayeuse

Soucieux de la propreté des routes et des trottoirs sur l'ensemble de notre territoire communal, le Conseil communal propose l'acquisition d'une nouvelle balayeuse d'occasion.

Notre véhicule actuel de marque Bucher a été acheté d'occasion en 2002. Elle compte 10'000 heures de travail et plus de 30 années de service.

L'usure de cette machine nécessite un entretien considérable tant en main d'œuvre qu'en pièces de remplacement.

C'est pourquoi, le Conseil communal soumet l'achat d'une balayeuse d'occasion pour la somme de CHF 82'000.00.

Récapitulation

Coût global de ces deux achats	170'000.00
Crédit demandé	170'000.00
Montant à emprunter	170'000.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%)	3'400.00
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 15%)	25'500.00
Frais d'entretiens annuels (inférieurs aux coûts actuels)	2'000.00
Frais annuels	30'900.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 170'000.00 pour ces deux objets qui sera financé par un emprunt bancaire.

3.3. Crédit d'investissement pour un bac de rétention de la zone d'activités de Rosé

Le Conseil communal présente à l'Assemblée communale un projet d'investissement pour la réalisation d'un bassin de rétention à ciel ouvert destiné à récolter les eaux claires de la zone d'activités de Rosé. Cette réalisation fait partie du train de mesures élaboré dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). La réalisation de cet ouvrage permettra le développement futur de la zone d'activités tout en garantissant une protection du ruisseau du Ruz lors de précipitations importantes.

La situation du bassin de rétention a été choisie de manière à satisfaire aux exigences techniques et légales. De part son positionnement à l'aval de l'exutoire naturel du bassin versant de la zone d'activités, le bassin de rétention est à même de remplir au mieux son rôle de laminage des crues.

Le ruisseau du Ruz sera remis à ciel ouvert à l'intérieur du bassin de rétention. Il alimentera un biotope, réalisé au cœur de la zone de rétention.

D'un volume utile de 1'700 m³, l'ouvrage est devisé à Fr. 625'000.- TTC.

Devis des interventions :

Le devis estimatif pour l'ensemble des travaux est présenté ci-dessous. Il comprend la réalisation du bassin de rétention, l'adaptation des canalisations d'eaux claires ainsi que de l'ouvrage d'évacuation en béton :

Installation de chantier env. 10%	CHF 42'000.00
Excavation, réalisation du bassin	CHF 354'500.00
Construction de l'ouvrage d'évacuation	CHF 30'000.00
Forage dirigé sous la route cantonale	CHF 35'000.00

TOTAL INTERMEDIAIRE	CHF 461'500.00
Divers et imprévus ~10 %	CHF 55'500.00
Autorisations et taxes	CHF 5'000.00
Honoraires d'ingénieurs, géom.	CHF 57'000.00
TOTAL HT	CHF 579'000.00
TVA 8 %	CHF 46'000.00
TOTAL TTC	CHF 625'000.00

Récapitulation

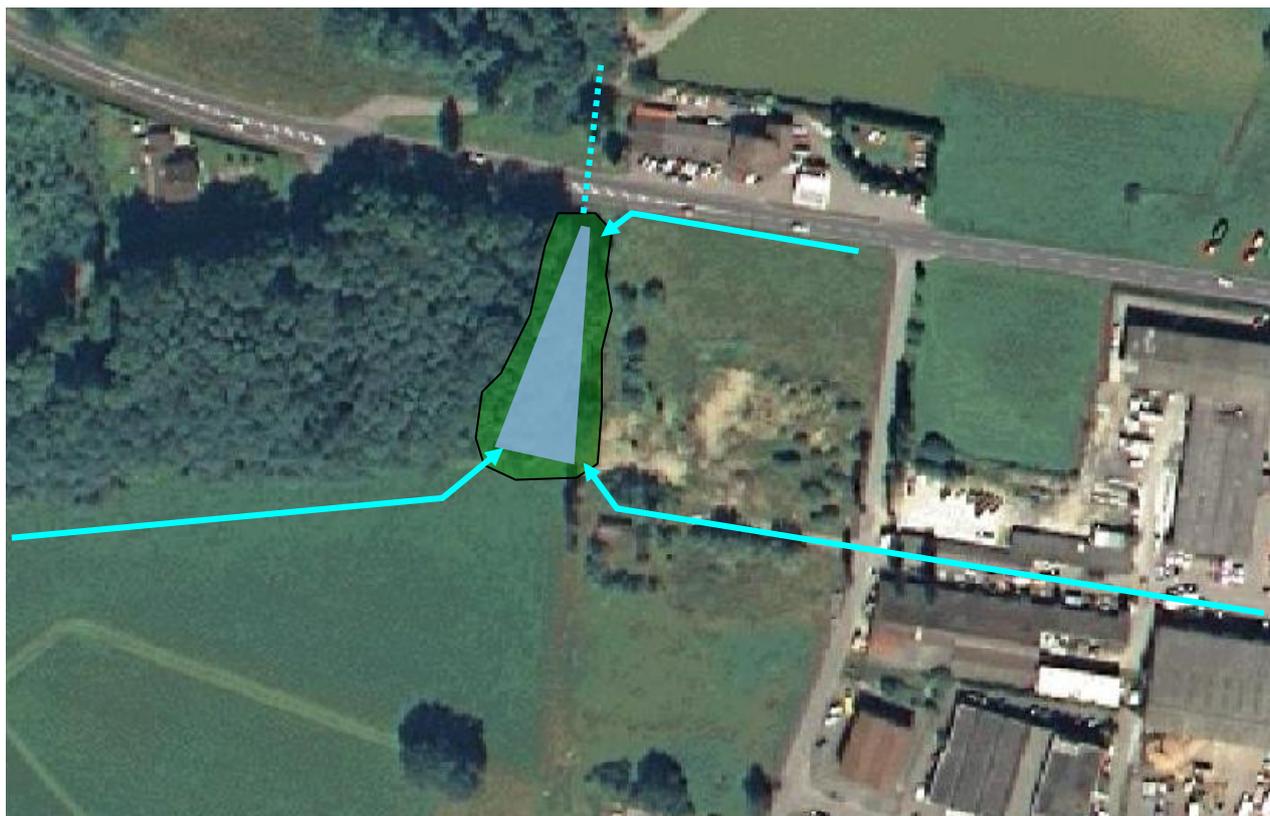
Coût global du projet	625'000.00
Crédit demandé	625'000.00
Remboursement de la TVA	46'000.00
Montant à emprunter	579'000.00
Frais d'entretiens annuels	2'000.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%)	11'580.00
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4%)	23'160.00
Frais annuels	36'740.00

Echéancier

La mise à l'enquête a eu lieu en novembre 2013. Les travaux pourront commencer au printemps 2014.

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 625'000.00, dont CHF 579'000.00 financés par l'emprunt.



Emplacement de principe et alimentation du bassin de rétention

3.4. Crédit d'investissement groupé pour divers petits investissements

Comme initié lors du budget 2013 dans le but d'améliorer encore plus la transparence des comptes et des budgets, les investissements de petite importance réalisables dans l'année et financés jusqu'alors par les crédits de fonctionnement, sont regroupés sous une seule et même demande de crédit d'investissement qui, après discussion, sera soumise au vote en bloc.

Les investissements pour 2014 faisant partie de cette demande de crédit groupé sont listés, assortis d'un descriptif sommaire par compte, dans les commentaires du Conseil communal relatif aux budgets d'investissements (encart, liste B1).

Pour rappel, les critères que le Conseil communal, en coordination avec la Commission financière, s'est fixé pour la définition et la gestion de ces petits crédits groupés sont les suivants:

- le montant total à investir par objet concerné doit être inférieur à CHF 50'000;

- l'investissement doit être réalisé durant l'année comptable; contrairement aux autres crédits d'investissement, il n'y a pas de report automatique sur les années suivantes;
- le financement est en principe assuré par les liquidités ou les disponibles à court terme, voire en dernier recours par l'emprunt si nécessaire;
- ces investissements sont amortis si possible de manière extraordinaire dans le même exercice ou selon les délais légaux spécifiques.

4. Modification du règlement communal relatif à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires

Le conseil communal vous propose de modifier le règlement communal relatif à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires.

En effet, l'article 2 de ce règlement prévoit actuellement que « l'aide financière de la commune est accordée uniquement pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire, pour les

traitements conservateurs ; pour les traitements orthodontiques, les prestations de médecins-dentistes privés sont, à devis égal, aussi indemnisées. ».

Cet article provient d'un règlement type proposé aux communes en 1997. Depuis, cette formulation a été le sujet d'une décision de la 1^{ère} Cour administrative du Tribunal administratif du canton de Fribourg qui a déclaré le 28 novembre 2002 : « Pour être conforme à l'esprit de la loi du 27 septembre 1990 sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (LSDS) - plus particulièrement aux règles fixées par l'article 10 al. 1 mises en perspective avec celles de l'article 7 al. 1 – un règlement communal ne peut astreindre les familles en droit de prétendre à une aide financière qu'elles fassent exécuter les traitements dentaires subventionnés par un service dentaire scolaire. En conséquence, il faut constater que, sous cet aspect, la LSDS ne confère aucun pouvoir de décision aux communes, lesquelles ne peuvent dès lors invoquer leur autonomie pour choisir les prestations qu'elles entendent subventionner. »

Il est proposé de remplacer l'art. 2 du règlement de 1997 par le texte suivant :

« L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire ou par un ou une médecin dentiste privé-e autorisé-e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré l'entourant.

Les prestations fournies sont prises en compte jusqu'à concurrence du tarif du Service dentaire scolaire.

Ces prestations comprennent :

- a) *les contrôles ;*
- b) *les traitements conservateurs ;*
- c) *les traitements orthodontiques**

**Ces traitements sont facultatifs (art. 7 al.1 de la Loi). »*

De cette façon, le règlement est conforme à la législation. Il est proposé d'adapter en même temps le barème de réduction qui figure en annexe et qui date de 1997. Le barème proposé est celui du Service dentaire scolaire du Canton de Fribourg.

Les règlements actuel et futur avec les barèmes respectifs sont disponibles sur notre site internet et sont consultables au bureau communal.

5. Désignation de l'organe de révision

Le mandat de révision actuel étant arrivé à son terme, la commission financière a procédé à une demande d'offre à huit fiduciaires afin de renouveler notre organe de révision.

Sur la base des offres reçues, deux fiduciaires ont été retenues dont les offres étaient les plus complètes et les compétences les plus intéressantes. Un entretien avec les responsables de mandats de ces sociétés respectives a été organisé.

Le choix de la délégation de la commission financière s'est porté de façon unanime sur la fiduciaire Revicor, sise à la route des Arsenaux 41 à Fribourg, dont les points forts sont les suivants :

- compétences du personnel mis à disposition, soit deux experts-comptables;
- responsable de mandat, Président de la commission financière de St-Ours depuis 2001;
- références et expérience confirmées dans la révision de communes;
- réservoir de personnel à disposition, société de 55 personnes;
- procédure de révision convaincante avec accent sur certains aspects financiers selon un tournus au fil de la durée du mandat;
- établissement d'une lettre de recommandation (Management Letter) permettant de discuter des améliorations possibles.

La commission financière propose d'attribuer le mandat de la révision des comptes de la commune à la fiduciaire Revicor, et ceci pour un mandat d'une durée de 3 ans. Le prix négocié est de CHF 6800.- y compris débours et hors TVA.

Quelques renseignements utiles concernant l'AVS :

Quelles sont les personnes qui doivent payer des cotisations AVS ?

- Les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative ou qui y ont leur domicile civil (chômeurs compris), dès le 1^{er} janvier de l'année civile qui suit leur 17^{ème} anniversaire jusqu'à leur âge officiel de retraite (hommes : 65 ans, femmes : 64 ans).
- Les personnes sans activité lucrative qui ne touchent pas d'indemnités de l'assurance-chômage paient une cotisation annuelle dès l'année civile suivant le 20^{ème} anniversaire (les étudiants par exemple).
- Doivent également obligatoirement cotiser, les ressortissants suisses qui travaillent à l'étranger pour le compte de la Confédération.
- Le conjoint d'un rentier AVS, sans activité lucrative, est tenu de verser des cotisations AVS jusqu'à ce qu'il atteigne lui-même l'âge légal ouvrant droit à la rente de vieillesse.
- Les personnes qui ont anticipé le versement de la rente vieillesse restent soumises à l'obligation de payer des cotisations AVS/AI/APG jusqu'à l'âge légal du droit à la rente vieillesse. Il faut savoir que ces nouvelles cotisations ne seront pas rajoutées au compte de la personne.

Toutes les personnes mariées, sans activité rémunérée, dont le conjoint exerce une activité lucrative, sont réputées avoir versé elles-mêmes des cotisations pour autant que ce dernier ait payé au moins le double de la cotisation minimale de (CHF 480.-).

Comment toucher votre première rente vieillesse ?

La demande de prestations doit être déposée par l'assuré auprès de la caisse de compensation qui a encaissé les dernières cotisations. Pour les personnes mariées, la caisse compétente est celle qui verse des prestations au premier conjoint.

Attention :

La rente vieillesse n'est pas automatiquement versée, un formulaire de demande doit être complété.

Même si un des conjoints touche déjà une rente vieillesse, la 2^{ème} personne arrivant en âge de

retraite a l'obligation de présenter une demande.

Ajournement de la rente vieillesse

Il est possible de différer ou reporter d'une année au minimum à cinq ans au maximum le versement de la rente vieillesse. Le cas échéant, la prestation sera majorée d'un supplément compris entre 5,2 et 31,5%.

Pour tout complément d'information, Mme Maillard, agente communale AVS, reste à votre disposition au 026 470 40 01.

La police cantonale informe

Jusqu'à ce jour, à l'occasion de festivités telles que le 1^{er} août, fin d'année ou autres, les feux d'artifice de la catégorie 4 pouvaient être acquis et mis à feu sans autorisation particulière.

A partir du 1^{er} janvier 2014, conformément à la Loi fédérale sur les substances explosibles, l'artificier devra bénéficier d'un permis d'emploi lui permettant de manipuler des feux d'artifice de la catégorie 4. Concernant ce permis, il s'agit d'un document qui est émis par le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Des détails en ce qui concerne cette formation, vous en trouverez sur la page WEB de la police cantonale soit www.policefr.ch.

Avec la révision de la loi, l'acquisition et la mise à feu de cette catégorie nécessiteront également une autorisation. Celle-ci est octroyée en même temps par la police cantonale, la commune et la préfecture respective. Le requérant adressera sa demande à la police cantonale. Veuillez trouver le formulaire ad hoc sur la page WEB de la police cantonale.

Pour l'utilisation des feux d'artifice des catégories 1 à 3, la réglementation reste inchangée.

Pour d'éventuelles questions, vous avez la possibilité de vous adresser à la Police cantonale, Bureau des Armes & Explosifs, tel 026 / 305 16 35. Notre page WEB vous servira également de source de renseignements.

Des astuces pour tirer la prise

Extrait de l'article de Francis Granget paru dans "La Liberté" du 24 octobre 2013.

«Vouloir stabiliser la consommation annuelle d'électricité dans un canton dont la population est en forte augmentation.» Telle est l'ambition de la campagne OFF, lancée par l'Etat de Fribourg («La Liberté» du 10 octobre 2013), qui va engager de gros moyens, un million de francs sur deux ans, pour faire passer ce message auprès du public : «Par des gestes simples, chacun peut réduire sa consommation à la maison.»

Recommandations du professeur de physique du bâtiment à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR), Raphaël Compagnon :

Trois stratégies

«Sobriété, efficacité et énergies renouvelables» sont les trois stratégies pour réduire sa consommation. La première consiste à «se contenter de moins».

Exemple: «C'est bête à dire mais si vous avez un peu froid dans votre appartement, commencez par rajouter un pull», illustre Raphaël Compagnon. La deuxième vise à optimiser les dispositifs pour que les besoins soient couverts avec le moins d'énergie possible. En clair, «en achetant des ampoules économiques ou des appareils électroniques de dernière génération, on peut réduire sa consommation. Le recours à des énergies renouvelables locales est la troisième piste à privilégier.

Le soleil à la maison

«L'apport solaire par les vitrages doit être mieux utilisé», estime le professeur de l'EIA-FR. Ce dernier n'est de loin pas négligeable: il peut représenter jusqu'à 30% des besoins de chauffage, même dans les anciens bâtiments.» Cela nécessite pourtant certains réflexes: mieux régler par exemple la vanne thermostatique d'un radiateur pour le bloquer lorsque le soleil pénètre dans la pièce. Cela permet d'éviter une surchauffe qui pousse à ouvrir la fenêtre et perdre ainsi de l'énergie.

L'isolation de son logement et le choix des matériaux comptent aussi: «Au sol, il faut privilégier des matériaux lourds (béton ou carrelage) plutôt que la moquette car ils absorbent l'énergie sans

surchauffer la pièce», précise l'expert. «Pour aérer une pièce, il faut éviter de laisser la fenêtre ouverte longtemps car l'air frais qui se réchauffe emporte beaucoup de chaleur en ressortant. La bonne méthode consiste donc à ouvrir tout grand durant quelques minutes et refermer».

Le choix des appareils

«En règle générale, les technologies bon marché consomment aussi beaucoup !».

Pour s'en assurer, il existe des wattmètres, de petits instruments portatifs qui permettent de mesurer la puissance électrique des appareils de loisirs (boîtier internet, TV, radio-réveil, etc.) mais aussi la consommation sur un cycle d'utilisation (pour un lave-vaisselle ou une machine à laver dont on peut ainsi choisir le programme le plus économe) ou sur une période donnée (pour un réfrigérateur ou un congélateur). «On réalise ainsi qu'une vieille TV à tube cathodique peut avoir une puissance jusqu'à dix fois plus élevée qu'un écran dernier cri, souligne le conférencier. Les étiquettes «énergie» sur les appareils donnent donc des indications précieuses lors d'un achat.»

Etre au clair sur la lumière

«Même s'il a une connotation d'éclairage moderne, l'halogène n'est pas terrible au niveau de la consommation», résume Raphaël Compagnon. Moins gourmandes en énergie, de nouvelles sources lumineuses (tubes fluo compacts ou LED) arrivent continuellement sur le marché. Là aussi, les étiquettes des produits donnent des renseignements utiles. Un conseil de spécialiste: «Méfiez-vous du trop bon marché qui peut parfois réserver quelques surprises. Fiez-vous aux marques connues.»

Halte au "stand-by"

Mesurée avec un wattmètre, la consommation d'un appareil en «stand-by» est souvent minime, parfois même indétectable. «Il faut toutefois examiner le phénomène dans sa globalité, avertit Raphaël Compagnon. En Suisse, tous les appareils en mode veille représentent une consommation annuelle de 249 kWh par habitant. A titre de comparaison, la consommation d'électricité globale est de 7540 kWh par habitant. Et le potentiel d'économie d'électricité de 2389 kWh/habitant. Dans le même ordre d'idées, un chargeur d'ordinateur ou de

téléphone portable doit être débranché de la prise lorsqu'il ne sert pas car il continue à consommer de l'énergie.

Une question d'attitude

«Nous avons de meilleures attitudes lorsque nous comprenons le fonctionnement des appareils», note Raphaël Compagnon. Par exemple, si le compartiment de congélation (ou freezer) d'un réfrigérateur est recouvert de glace, c'est une «catastrophe»: il a de la peine à évacuer la chaleur et, du coup, il consomme plus. De même, lorsque vous avez des plats chauds à conserver au frigo, laissez-les refroidir avant, sinon votre frigo devra travailler plus. En cuisine, l'usage d'une Cocotte-minute permet de réduire la consommation d'électricité. «Placer un couvercle, lorsqu'on chauffe de l'eau, permet d'économiser jusqu'à 30% d'énergie.» Une bouilloire électrique est aussi recommandée plutôt que de laisser une machine à café allumée toute la journée pour deux ou trois cafés. Enfin, s'énerve l'expert, «il est dramatique de voir des stores rester fermés un jour couvert et toutes les lumières allumées à cause du manque d'éclairage naturel».

Des préjugés tenaces

«N'écoutez pas ceux qui prétendent que ça ne vaut pas la peine d'éteindre la lumière quand on part un quart d'heure à la pause-café, que tel appareil en veille ne consomme rien ou encore qu'à force de trop éteindre son PC il va «serrer». Ce ne sont que des rumeurs!, insiste Raphaël Compagnon. Bien sûr, la plupart du temps, ces économies d'électricité n'ont pas de grosses influences sur le porte monnaie: elles ne représentent que quelques francs ou quelques centimes sur la facture. Mais multipliées par le nombre d'habitants du canton, ou du pays, elles sont loin d'être négligeables. Les initiateurs de la campagne OFF l'avaient déjà répété lors de son lancement: «Les petits ruisseaux font les grandes rivières.» Enfin, conclut Raphaël Compagnon, il faut que les gens apprennent à se responsabiliser. «Ainsi, lorsqu'on est le dernier à quitter le bureau ou le commerce, on éteint la lumière!»

EN CHIFFRES

Un kilowattheure électrique, c'est...

- > 100 heures d'écoute de la radio
- > 10 heures d'écoute de chaîne stéréo
- > 7 heures de TV
- > 1 heure d'aspirateur
- > 1 heure de repassage
- > 70 tasses de café à la machine
- > 4 repas chauds préparés
- > 2 jours de consommation d'un réfrigérateur ou congélateur familial
- > 5 kg de linge lavé à la machine
- > 4 heures de travail sur l'ordinateur

Un kWh correspond également à...

- > 30 litres d'eau chauffés en vue d'une douche
- > 5 kilomètres parcourus avec une voiture électrique
- > 250 heures de dialogue entre deux téléphones portables

Source: Les Electriciens Romands (valeurs arrondies)

SUR INTERNET

Pour aller plus loin, quatre suggestions de sites internet: www.energybox.ch, un questionnaire en ligne permettant d'évaluer de façon assez précise sa consommation d'électricité;

www.energie-environnement.ch et

www.eco21.ch/docroot/eco21/flas_hbook/index.html, recensant tous deux moult conseils pratiques;

www.energyday.ch, site très actuel.



Taille des haies vives bordant les routes communales et accès communs

En vertu des articles 73, 75, 93, 94 et 95 de la loi du 15 décembre 1967 sur les routes, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année.

Nous vous rappelons quelques extraits de cette loi applicables dans notre commune.

- Les routes publiques et leurs installations techniques doivent être entretenues et exploitées de telle sorte qu'elles soient en bon état et propres à maintenir la sécurité du trafic ; il s'agit en particulier des branches ou autres obstacles gênant la diffusion correcte de la lumière dispensée par l'éclairage public ou masquant la signalisation routière qui sont à éliminer.
- Toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5 m mesurée à partir du niveau de la chaussée.

- Les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée.
- Les haies vives doivent être entretenues de telle manière qu'elles ne dépassent en aucun cas la limite fixée, leur hauteur ne devant pas dépasser 90 cm.
- Au besoin, des mesures plus strictes peuvent être imposées par les autorités de surveillance afin d'assurer la visibilité et la sécurité du trafic routier.

Nous vous demandons de veiller à ces diverses dispositions, ceci jusqu'au **1^{er} novembre de l'année**. Il en va de la sécurité des usagers.

Le Conseil communal



SRS
swiss recycling services
0800 901 801
Agence de Rosé

Gestion globale des matières
recyclables et des déchets

www.srsrecycling.ch



1700 Fribourg

Rte de Bertigny 17

Tel. 026 429 08 20

Fax 026 429 08 22

Le centre du poêle et de la cheminée

EXPOSITION PERMANENTE
+ DE 60 MODÈLES
EXPOSÉS



CHEMINÉES : PALAZZETTI - FREI
POÊLES : HASE - ATTIKA - AUSTROFLAMM

J. Schori

POELES
CHEMINÉES
CONDUITS DE FUMÉE

Cheminées & Canaux SA

1763 Granges-Paccot / Fribourg - Tél. 026 460 55 40

www.schori-cheminees.ch

Voyage en Soi

Cabinet de Thérapie

- Psychothérapie
- Soutien individuel
- Consultation de couple
- Cours de communication

Françoise Morier - Tél. 079 608 00 50

www.voyage-en-soi.ch - Avry

BUREAU D'ARCHITECTURE
ANDRE VONLANTHEN SA

AVRY-BOURG 11 - CP 75
1754 AVRY-SUR-MATRAN

Tél. 026 470 20 66

Fax 026 470 20 68

office@vonlanthen-architectes.ch

CHC

Sàrl
ÉLECTRICITÉ
TÉLÉMATIQUE

Chavaillaz Christian

Télématicien, Contrôleur
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7
1754 AVRY

T: +41 26 534 09 58
F: +41 26 534 09 85
Natel: 078 711 86 96

info@chcelectricite.ch

Câblage informatique
Courant faible, Sécurité
Paratonnerre, Contrôle
Dépannage

cycles
pache
Avry-sur-Matran
www.cyclespache.ch
Imp. de la colline 3
1754 Avry-sur-Matran
Rte cantonale Rose
Tél: 026/402 17 18
Fax: 026/402 17 20



Service après-vente de qualité.
Un accueil chaleureux

Une visite s'impose !

A la suite de la présentation de M. Benoît Piller nommé Président du parti socialiste fribourgeois, et de Mme Eliane Dévaud lors de son entrée au Conseil communal, la commission d'information a décidé de présenter les autres conseillers communaux.

Maurice Clément, un homme d'engagement



Dans la vie, beaucoup de gens veulent le progrès, peu veulent le changement. Maurice Clément, conseiller communal, fait incontestablement partie des acteurs de

ce dernier. Dès lors, un portrait à son sujet ne peut faire abstraction de son engagement pour la chose publique, indissociable de sa personnalité.

Quand on demande à Maurice Clément s'il ne préférerait pas passer une retraite un peu plus paisible après quarante et un ans de syndicalisme, la réponse est à ce point convaincante qu'on se gênerait presque d'avoir posé la question. Après une carrière très remplie, prendre en charge le dicastère des affaires sociales au Conseil communal d'Avry constituait finalement l'aboutissement logique de son engagement. Cet homme de convictions a toujours été guidé par la même envie: être au service des autres.

Maurice Clément, né à Marly, est issu d'une famille de sept enfants. Accompagné de son épouse Chantal, il arrive à Avry en 1974 et s'installe dans un premier temps à la route de la Côte pour ensuite déménager à l'Impasse du Bois. Père de deux enfants, il parle avec passion d'Aline, relieuse artisanale et de David, dont nous avons relaté le voyage à vélo jusqu'en Nouvelle-Zélande.

Dès l'âge de 15 ans, Maurice est membre actif au sein du Mouvement rural de jeunesse chrétienne. C'est d'ailleurs à cette occasion qu'il rencontre sa femme, elle aussi marlynoise et future syndicaliste. Après à un apprentissage de mécanicien auto, il se rend très vite compte qu'il est fait pour un travail plus relationnel. Son métier de syndicaliste, il

l'apprend sur le tas. Quelques années plus tard, après avoir passé un brevet en assurances sociales, il deviendra également formateur à l'Institut de formation ARC.

« Le syndicalisme, c'est 80% dans les tripes, et le reste s'apprend »

Le syndicat étant parfois une structure lourde qui ne permet pas la richesse d'un mouvement spontané. La plus grande satisfaction de ce syndicaliste expérimenté reste de voir les travailleurs acteurs du changement social: « Il faut laisser mourir le syndicat pour que l'esprit du syndicalisme puisse vivre ».

Un moment fort de sa carrière est sans nul doute l'occupation en 1978 de l'usine Winckler à Marly. En manque de liquidités, décision fut prise d'occuper l'usine et de vendre les stocks afin de payer les travailleurs. Même s'il a toujours privilégié la concertation dans son action: « Il faut parfois savoir aller au bout », témoigne l'ancien secrétaire central de Syna Fribourg-Neuchâtel. Durant les années 90, son engagement a aussi été marqué par la perte de nombreux emplois industriels dans le canton de Fribourg, qui a connu une série de faillites. En effet, l'énumération des entreprises comme Boxal ou la Fonderie de Fribourg qui ont dû mettre la clef sous la porte le fait encore grincer des dents. A chaque fois, il fallut négocier des plans sociaux pour sauver ce qui pouvait encore l'être.

Avec une telle carrière, impossible de se désintéresser des problèmes actuels: la retraite anticipée dans le bâtiment, l'initiative Minder et bientôt les négociations qui visent à garantir un salaire minimum sont autant de sujets qui le passionnent. Sa retraite tombant la même année que les élections, il en profite pour intégrer le Conseil communal. Même s'il ne regrette pour rien au monde de faire ce travail, il constate tout de même que l'ampleur de la tâche est importante et que des recours systématiques compliquent des dossiers déjà lourds à porter. Cependant ce conseiller communal reste philosophe et se plaît à dire, quand un problème de financement se pose, qu'il suffirait de construire un rond-point en moins.

Vu qu'il est connu dans la région pour son engagement, on lui propose forcément d'autres fonctions: il est devenu par exemple cette année membre du comité directeur du service social de

Sarine-Ouest. Malgré ses nombreuses activités chronophages, Maurice veille à rester à la disposition de ceux qu'il aime. Ainsi, un de ses plus grands bonheurs est de ramener son petit-fils de l'école.

JDM

Carte d'identité de Pauline de Chambrier, conseillère communale

Etudes et formation



Pauline de Chambrier est née à Londres, d'une famille de classe moyenne. Elle a poursuivi des études universitaires en physique et chimie,

toujours dans la ville londonienne. Le passage à l'université lui apparaît comme un monde à découvrir. Elle va profiter de l'ambiance estudiantine en ébullition pour faire des rencontres privilégiées et, par la même occasion, acquérir de l'expérience en occupant un poste d'assistante de recherche dans le département d'ingénierie nucléaire. Après trois années d'études et de recherche, elle trouve un autre travail mais cette fois-ci en Suisse.

Arrivée en Suisse

Grâce à sa formation universitaire et à son expérience, elle obtient un poste à l'EPFZ, à Zurich. Pendant six années, elle va travailler au sein d'une équipe dont la tâche consiste à soutenir les physiciens dans leur recherche. Par la même occasion, elle fera la connaissance de son futur mari, natif de Genève. Ils deviennent parents rapidement et après la naissance de leur premier enfant, une fille, le couple décide de partir en Californie, lui à Standford et elle, pour la Silicon Valley. Ils résident en Amérique une année, ce qui marque une étape importante dans leur parcours, étape vécue avec enthousiasme et détermination.

Au retour des Etats-Unis, Pauline attend son deuxième enfant ; le couple va donc choisir de poser ses valises à Berne pendant six années. Toutefois c'est Avry qui devient leur point

d'ancrage, ils trouveront une maison suffisamment grande pour accueillir leur famille qui compte maintenant, après ces années, une fille et quatre garçons.

Engagement à la commune

La vie de famille s'installe tranquillement, les enfants grandissent et puisque Pauline est une femme d'action, elle décide de s'impliquer dans le Conseil communal. Elue à trois reprises, elle a occupé les dicastères : social, de la culture, de l'école et la formation. Ce dernier poste lui tient à cœur car elle peut y apporter son expérience en tant que mère de famille nombreuse, qui a dû faire preuve de persévérance et de ténacité.

Enfin, Pauline espère faire avancer la communication entre l'école et la population. Elle souhaite une bonne intégration du nouveau bâtiment scolaire, et elle aimerait rester à l'écoute pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions. Nous la remercions pour son travail et lui souhaitons bonne continuation.

CR

Michel Moret, vice-syndic



Michel Moret est né en 1957 à Fribourg. Nourrisson, il déménage avec ses parents en Belgique, où ils passent les deux premières années de sa vie. Suite à cela, ils s'installent à Neyruz,

commune dans laquelle ses parents gèrent le restaurant de l'Aigle Noir. C'est en 1994 qu'ils s'installent, lui et son épouse, à Avry. Aujourd'hui, avec leurs deux filles, ils habitent la route de la Riviala.

Après l'obtention de sa maturité au Collège St-Michel, le futur vice-syndic souhaite entrer à l'université dans le but de devenir professeur de sport. Cependant des blessures à répétition lui ont réservé un avenir différent. Il décide finalement d'entrer directement dans le monde du travail. Il est embauché par le Service des prestations complémentaires de l'Etat de Fribourg, où il travaille

en tant que calculateur de rentes. Il y apprécie l'aspect social de la tâche que ses collègues lui ont déléguée, à savoir s'occuper des personnes âgées qui viennent surtout pour faire la causette.

Suite à cela, il se lance dans l'informatique. D'abord comme programmeur puis comme analyste-programmeur au centre de calcul de l'Etat de Fribourg, puis au sein d'autres sociétés comme chef de projet, responsable du développement et finalement responsable de l'informatique. En cours d'emploi, il obtient d'abord un brevet puis un diplôme fédéral d'informaticien de gestion. Après bien des années dans le domaine, Michel Moret se voit « lassé » de l'informatique et se prend à désirer un nouvel avenir professionnel. Pour se donner les meilleures chances, il complète en cours d'emploi sa formation et obtient en 2005 son Executive MBA en Management.

Aujourd'hui, il occupe le poste de responsable du Centre des publications officielles à la Chancellerie fédérale, chargé de la publication et de la consolidation du droit. Avec son équipe, il mène actuellement d'une part le projet de révision de la loi sur les publications, qui vise à faire primer la version électronique des textes de lois sur la version papier qui fait aujourd'hui foi ainsi que, d'autre part, les différents projets informatiques nécessaires pour mettre en oeuvre ce changement de primauté.

En parallèle, Michel Moret occupe, bien sûr, les dicastères des finances, de l'économie et de l'information au sein de notre Conseil communal ; à ce titre, il est aussi membre du Conseil de l'Agglomération de Fribourg, au sein duquel il a été élu membre de la commission financière et vice-président de la commission d'aménagement et de mobilité. Mais ce n'est pas tout: en effet, toujours avide de défis et d'expériences nouvelles, il est depuis quelques mois le nouveau président du cercle du Parti Libéral Radical Fribourgeois de la Brillaz, regroupant une dizaine de communes, dont Avry. Par le passé, il a pris part à d'autres comités, que ce soit dans l'informatique ou encore dans la gestion des bénévoles au giron de 2011 à Avry.

Ayant sous les yeux une telle panoplie d'activités et de qualifications, je suis amené à me demander où il trouve le temps de mener à bien toutes ces tâches. A cela, il répond que c'est un défi quotidien.

En premier lieu, il faut une famille et, plus particulièrement, une épouse compréhensive. Il trouve important d'enlever sa cravate une fois entré dans sa maison, afin d'être pleinement présent pour sa famille et de profiter au mieux de ces moments, souvent pas assez nombreux. En ce qui concerne cette fameuse cravate, elle est pour lui un simple outil de travail. Il m'avoue s'être retrouvé sur le toit de la Bibliothèque nationale de Berne, en « costard-cravate », en train de bâcher des verrières dont la lumière gênait un événement spécial dans le cadre des festivités du centenaire de cette institution. Aujourd'hui, ses filles étant âgées d'une vingtaine d'années chacune, il profite de voyager le plus souvent possible avec son épouse.

Si Michel Moret accepte de prendre en charge ces différentes activités en plus de son emploi, c'est, en partie, pour une raison de valeur. En effet, le bénévolat en est une importante à ses yeux. Lors de ses différentes formations, il a bénéficié d'aides de ce genre. Aujourd'hui, il souhaite rendre la pareille et a volontiers offert ses services pour s'occuper un temps de la formation des jeunes au sein du club de tennis de table d'Avry, comme enseignant en informatique dans la formation en cours d'emploi ou encore comme président de l'association romande des informaticiens.

Par conséquent, lorsque l'on a proposé à Michel Moret de se présenter aux élections du Conseil communal, il a accepté, y voyant une nouvelle expérience enrichissante. Ce n'est pas l'unique raison de son engagement. En effet, avant son entrée en fonction, Avry faisait figure, pour lui, de cité dortoir. Son agenda bien chargé et son poste de travail à l'extérieur du canton lui laissaient peu de temps pour sa vie d'Aprilien. Il désirait s'investir davantage pour notre commune. De plus, son nouvel « hobby » qu'est la politique est un plus pour son employeur, la Chancellerie fédérale, qui y voit un intérêt positif. Ces différentes raisons font de Michel Moret, en tant que vice-syndic, une équation qui fonctionne.

A l'issue de notre entretien, il m'encourage, moi et également tous les jeunes de mon âge, à nous « mouiller ». Par cela, il entend se lancer de nouveaux défis, défendre ses idées mais également s'investir en politique ou dans les associations sportives et culturelles. Il soutient les

nouvelles générations avec lesquelles il entretient de bonnes relations.

SC

Daniel Schafer, conseiller communal



Frédéric Lenoir, né en 1962, est philosophe, sociologue et historien des religions. Dans le remarquable ouvrage qui célèbre la sagesse, *L'âme du monde*, Lenoir fait dire à un sage : « *La grande ambition*

qui doit guider ta vie, c'est de développer le meilleur de toi-même. (...) C'est d'être la meilleure personne possible et d'aider les autres en apportant ta petite pierre à la construction du monde. »

Bien long préambule pour présenter Daniel Schafer ! C'est cependant ce souhait d'apporter une petite pierre au développement harmonieux et au bien-être de la commune qui est ressorti de notre entretien. Etre au service de la commune avec pragmatisme, bon sens et prudence dans les domaines économiques, sociaux, scolaires. Un Conseil communal doit se situer au-delà des intrigues politiciardes pour ne collaborer qu'au bien commun de la population : telle est la conviction de Daniel Schafer.

Sa vie a connu un cheminement des plus évolutifs, tant sa personnalité était imprégnée d'une saine ambition. Jugez plutôt :

Daniel est né à Zurich le 4 novembre 1968 au temps où son papa Jacob Schafer travaillait à l'aéroport de Kloten. Sa famille est arrivée à Avry en 1976 et il est le seul conseiller communal actuel à avoir suivi sa scolarité primaire à Avry. Après trois années d'école secondaire au Belluard, il a entrepris un apprentissage de mécanicien sur autos, couronné par l'obtention du CFC en 1988. Le service militaire, à partir de ses vingt ans, a

occupé une large place : école de recrues dans les grenadiers de chars à Thoune, école et paiement du galon de sous-officier, école d'officiers - appelée naguère école d'aspirants - et paiement du galon de lieutenant.

En 1992, il ouvre son propre garage à Fribourg et, en 1995, il en acquiert un deuxième, le garage Volvo. Mais, connaissant l'adage « *L'ennui naquit un jour de l'uniformité* », Daniel Schafer décide en 1998 de changer de cap. Il vend ses garages et, attiré par l'industrie du bois, il s'y lance avec succès. En 2000, il est à la tête du premier groupe mondial d'exploitation forestière à être certifié FSC. Le Forest Stewardship Council (FSC) est un label environnemental certifiant que la production de bois ou d'un produit à base de bois a respecté des procédures censées garantir la gestion durable des forêts.

L'accident grave, dont on se souvient, l'oblige à abandonner cette activité que peut poursuivre son frère Pascal. Pendant son hospitalisation, il achète l'entreprise *Sciboz timbres*, propriété de son oncle depuis 1971. Il l'établit à Pérolles 33 et, fidèle à son tempérament, il la développe. <http://www.sciboz-timbres.ch/>. Elle compte aujourd'hui cinq personnes et une apprentie de commerce. A part les timbres (sceaux), l'entreprise assure les gravures sur métal et la signalétique (systèmes de signalisation pour les bâtiments administratifs, les écoles, les hôpitaux, les industries, les commerces, les installations sportives, etc.)

Un souhait de Daniel Schafer : que la jeunesse soit davantage consciente que seul un travail sérieux et continu peut générer le progrès, le succès et la satisfaction de son sort. La curiosité, la mobilité d'esprit, la prospective, l'ingéniosité, autant de qualités qui peuvent rendre la vie passionnante... Et, pour un conseiller communal il convient d'ajouter la prudence, et l'écoute !

JMB

Geneviève Renevey

Dans la série d'articles présentant nos conseillers communaux, l'un d'eux était consacré à Geneviève Renevey. La démission de la conseillère rend évidemment caduque cette présentation, qui nous montrait une personne enthousiaste, chaleureuse, épanouie et soucieuse de contribuer, par son engagement politique, au bien-être de la commune et de ses habitants. Pour tout ce que tu as fait, et qu'on ne lira pas ici, merci, Gigi, et, peut-être, au revoir... !

CP

Carlos Terradillos est de retour

Suite à la démission de Geneviève Renevey, Carlos Terradillos, premier des viennent-ensuite lors des élections générales du printemps 2011, a accepté sa nomination en tant que conseiller communal. Il reprend le dicastère de la culture, des sports et des loisirs.



Carlos Terradillos fait partie des visages qu'on connaît bien dans la commune. Difficile de ne pas déjà avoir échangé quelques mots avec cet homme chaleureux, très présent

lors des manifestations villageoises. Ce Basque d'origine a déjà vu du pays : après ses études à Saint-Sébastien, puis après avoir travaillé au Rwanda, voilà qu'il reçoit l'annonce de sa nomination au début du mois de novembre, alors qu'il découvrait l'Arménie.

Fidèle à ses idées, Carlos Terradillos a toujours été actif de façon bénévole au sein de fondations à but caritatif. Au détour d'une question, il confie d'ailleurs que son programme de la soirée est déjà chargé : il s'agira de discuter d'un projet, soutenu par une ONG fribourgeoise, concernant la création d'un centre culturel au Burkina Faso. Il ajoute, non sans une pointe d'humour, qu'il apprécie l'art de la négociation lorsqu'un problème se pose. Patient lorsqu'il faut trouver un accord, il aime dire qu'il n'y a pas le feu au lac: claquer les portes ou s'énerver, très peu pour lui !

Carlos Terradillos et son épouse Françoise ont quatre enfants : Estelle, Raphaël, Benoît et Jean-Sébastien, ainsi que cinq petits-enfants. Comme en témoignent les nombreux jouets, ceux-ci profitent désormais d'occuper les chambres laissées libres par leurs parents.

Né au Pays basque espagnol, Carlos Terradillos fait son bac à Saint-Sébastien. Il quitte son pays pour suivre une formation pédagogique près de Lyon, en s'intéressant particulièrement à la philosophie et à la théologie. De 25 à 30 ans, il passe de belles années au Rwanda, travaillant en particulier dans la création d'un centre de formation pour jeunes en fin de scolarité obligatoire.

De retour en Europe en 1972, et sur l'invitation d'un ami jurassien, Carlos Terradillos accepte de venir dans l'Ajoie pour un court séjour de vacances. Finalement, sur conseil de son ami, journaliste à la Liberté, il ne quittera plus la Suisse. La suite de ses études ne se fera pas à Bilbao mais à Fribourg !

« Mon arrivée en Suisse ? Un pur hasard »

Durant ses études à Fribourg, Carlos Terradillos travaille comme éducateur au foyer pour apprentis. En 1977, après une licence en pédagogie et psychologie, il commence à travailler à la fondation des Buissonnets et en assumera la direction quelques années plus tard.

Carlos Terradillos se réjouit de réintégrer la commune. Déjà conseiller communal depuis 2003 pour le dicastère de la santé et des affaires sociales, il connaît bien le terrain. Pour ce nouveau mandat, Carlos Terradillos tient à poursuivre l'action menée par Geneviève Renevey dans son dicastère et mener à bien avec ses collègues des projets déjà en route, tels que la nouvelle école, la salle de gym ou renforcer l'accueil extra-scolaire. Même s'il souhaite favoriser la promotion d'initiatives au niveau des sociétés locales, la création d'une communauté plus vaste reste une priorité. Toutes ces idées pourraient se résumer par un souhait : oui aux initiatives locales tout en gardant à l'esprit que Avry a un rôle important à jouer dans une politique régionale qui doit dépasser son territoire communal.

JDM

Stéphane Challande, riche de la diversité de ses univers musicaux



Stéphane Challande habitait Avry il y a quelques années. Aujourd'hui, domicilié à Marsens, il enseigne toujours dans notre école primaire. Après avoir terminé son école obligatoire, il fait quelques années à l'Ecole normale avant de venir enseigner à Avry, en 1999. « Je n'ai jamais quitté l'école ! » me dit-il avec le sourire. A côté de son métier d'enseignant, Stéphane Challande pratique le parapente et s'occupe de ses trois enfants de 9, 6 et 4 ans. À cela s'ajoute une autre véritable aspiration, la musique.

C'est en troisième primaire qu'il se découvre, un peu par hasard, son talent qu'est la musique. Une publicité pour la fanfare d'Ependes circulait dans les classes de son école. Suivant l'exemple de ses copains et soutenu par ses parents, il se lança dans l'apprentissage du cornet. Par la suite, il entra rapidement au Conservatoire. Le cornet ne figurant pas sur la liste des instruments des études professionnelles de musique, il se mit à la trompette. Il en arriva au stade où il fallut se décider entre se lancer dans une carrière musicale ou alors trouver un autre métier et rester un excellent musicien amateur. Stéphane Challande opta pour cette deuxième solution. A présent, il est heureux de jouer au sein de deux groupes de musique : le Quatuor de Cuivres d'Albeuve et La Renarde. Voici une brève présentation de ces deux univers musicaux, pour le moins différents.

Fondé en 1972, le Quatuor de Cuivres d'Albeuve est composé d'un alto, de deux cornets et d'un euphonium. C'est l'arrivée, dans nos régions, d'une mode musicale anglaise qui donna aux membres fondateurs l'envie de se différencier des fanfares mixtes. Stéphane Challande y occupe le poste du

deuxième cornet depuis que son oncle, un des membres fondateurs, s'en retira. Le Quatuor puise son répertoire dans la musique de la Renaissance, de l'époque baroque, d'airs d'opéras célèbres, de pièces modernes et contemporaines. Ils se produisent lors de concerts mais également lors d'émissions radiophoniques (Kiosque à Musiques) ou encore lorsqu'il s'agit d'accompagner certains chœurs. Ils accompagnèrent, par exemple, les Armaillis de la Gruyère lors de la Poya d'Estavannens. Ils jouent aussi fréquemment à l'occasion de Chapitres de la Confrérie du Gruyère.



Le deuxième groupe de Stéphane Challande, la Renarde, est d'un tout autre style. « Difficile d'y mettre une étiquette. C'est pour cela que j'ai inventé le mot "punkoskamétalofestif" ! ». En effet, leurs diverses sources d'inspiration rendent la définition de leur style musical difficile à établir. Néanmoins, retenons la festivité de leur genre. Fondé en 2000, dans un esprit de musique de rue, le groupe se tourne rapidement vers les scènes de concert, avec la multiplication de ses membres et donc de ses instruments. C'est notamment l'arrivée du batteur qui demande, dès lors, l'utilisation d'une sono. Dans ce groupe composé de sept membres, Stéphane Challande fait partie de la section cuivre mais il s'occupe également de la composition musicale et des arrangements. C'est un de ses collègues qui s'occupe de l'écriture des paroles. Il est fier que la Renarde soit un groupe et non pas un chanteur accompagné de ses musiciens. « La Renarde c'est avant tout une bande de copains ! ». Cette bande de copains, justement, s'est lancé un gros défi pour l'année prochaine ! En effet, ils préparent leur troisième album pour juin 2014. Ils vous donnent d'ores et déjà rendez-vous pour le

vernissage de leur nouvel album à Ebullition, à Bulle en juin prochain.

Si l'on demande à Stéphane Challande quels furent les points forts de son expérience musicale, il lui sera difficile d'y répondre, tant les bons souvenirs sont nombreux. Cependant il a été émerveillé de l'acoustique particulière de l'Auditorium Stravinski à Montreux, où il joua avec le Quatuor de Cuivres. Il eut également un immense plaisir lorsqu'il donna, à deux reprises, un concert dans la grande salle de Fri-Son à Fribourg.

A côté de ces deux aventures musicales, Stéphane Challande joue à la fanfare de l'Amicale-Vudallaz d'Albeuve-Enney. De plus, il apprend le cornet à sa fille de 9 ans et aide son autre fille de 6 ans pour ses devoirs d'accordéon. Bien qu'il ne pousse pas ses enfants à faire de la musique, il se réjouit de les voir marcher dans ses pas de leur propre gré.

SC

Olivier Hauser a obtenu sa « virtuosité » en mycologie !

Vous aimez « aller aux champignons » mais vous vous bornez à cueillir quelques espèces courantes telles que chanterelles, bolets, pieds de mouton... Et vous délaissez des sortes qui feraient vos délices si vous les connaissiez ! Si vous doutez, vous pourrez dorénavant présenter votre cueillette à Olivier Hauser qui, après une semaine d'examens à Veysonnaz, a obtenu son **diplôme fédéral d'expert en champignons**.



Olivier Hauser a dû attendre sa retraite prise en 2001 pour satisfaire sa passion des champignons et s'inscrire à la Société fribourgeoise de mycologie. Et il a poussé jusqu'au bout ses intérêts pour les amanites, lactaires, agarics et autres pholiotés...

Les examens officiels qu'il a passés ont été précédés de quatre ans de cours organisés par la Société précitée. Les épreuves pour conquérir le titre d'expert sont des plus exigeantes. Elles sont placées sous l'égide de la VAPKO. C'est le sigle de la dénomination en allemand de *Schweizerische Vereinigung Amtlicher Pilzkontrollorgane*, sigle devenu d'un usage courant dans l'ensemble du pays. La VAPKO est officiellement chargée par la Confédération de former les contrôleurs et de leur faire passer les examens.

Le site <http://www.vapko.ch/index.php/fr/> vous apportera des compléments d'information. Si vous cliquez, à droite, sur *Nouveaux experts en champignons*, vous y découvrirez Olivier Hauser parmi les sept nouveaux experts romands.

Nos aînés dans les Franches Montagnes

L'Amicale des sapeurs-pompiers d'Avry a instauré naguère ce qui est devenu une tradition : la sortie des aînés, fixée au mercredi qui suit la bénichon. Le 11 septembre 2013, deux cars *Jean-Louis*, de Fétigny, ont emmené plus de soixante aînés dans les Franches Montagnes. Ils étaient accompagnés de Joël Martin, organisateur de l'excursion, de José Sciboz et de Dominique Favre, deux autres membres de l'Amicale. Geneviève (Gigi) Renevey, présidente de la Commission des affaires culturelles, représentait le Conseil communal « bailleur de fonds » de la journée. Maurice Clément, conseiller communal lui aussi, participait en sa qualité de nouvel aîné.

Contrairement au temps médiocre, l'atmosphère n'a jamais été morose. Après un premier arrêt au restaurant *La Croisée*, à Malvilliers, ce fut le passage du tunnel sous la Vue des Alpes, puis La Chaux-de-Fonds et enfin l'arrivée dans les Franches Montagnes. La visite prévue à la *Fondation pour le cheval*, à Maison Rouge (Les Bois) - quoique intéressante - a été perturbée par une température réfrigérante...



Des homes pour les vieux équidés

C'est le Bernois Hans Schwarz qui a créé la *Fondation pour le cheval* en 1958. Le fondateur est décrit comme un passionné de chevaux. Colonel, écrivain, cavalier, libre penseur, journaliste engagé qui a combattu l'idéologie nazie, il a créé cette Fondation en signe de protestation contre les mauvais traitements infligés aux chevaux. Il a fait construire la première maison de retraite pour chevaux au Roselet (Les Breuleux). Après sa mort en 1965, ses cendres furent dispersées dans les pâturages. Le deuxième centre de retraite, le Jeanbrenin (Tramelan), a ouvert ses portes en 1980. L'institution que nous avons visitée, Maison Rouge, à Les Bois, a été inaugurée en 1999.

Ces maisons de retraite offrent aux chevaux, aux poneys et aux ânes âgés de 18 ans et plus - ou ayant eu une existence misérable - une retraite entourée de soins attentifs, une nourriture saine, des boxes propres et clairs, sous le contrôle de gardiens, de maréchaux et de vétérinaires. Et, surtout, la pleine liberté dans des pâturages du Jura avec de nombreux congénères. La maison Rouge dispose de 56 ha et héberge 75 animaux. Les trois institutions accueillent en tout quelque 170 chevaux, poneys et ânes.

Un apéritif a suivi les explications claires, convaincues et convaincantes données par une jeune présentatrice.

Une suite gourmande



Le repas de midi - excellent - a été servi au *Relais du Peupé*. Pourquoi ce nom bizarre ? Il s'agit tout simplement d'une abréviation de Peu-Péquignot, le paisible hameau situé sur la commune du Noirmont où se trouve le *Relais*. Celui-ci, à 1000 mètres d'altitude, dans un cadre bordé de pâturages boisés, donne envie d'y passer quelques jours. Il dispose de studios, d'un dortoir, d'un motel de douze chambres, d'une piscine et il offre une cuisine campagnarde de qualité. Non loin, des éoliennes tournent leurs grandes ailes dans le ciel.

Enfin, à la Fromagerie de Saignelégier, les Apriliens ont pu découvrir dans une vidéo toutes les étapes de la fabrication du fromage *Tête de Moine*, avant de le déguster en buvant un verre de vin blanc jurassien. Cette fromagerie traite environ dix millions de kg de lait par an. Il provient de huitante exploitations sises dans les Franches Montagnes, le Clos du Doubs et le district de Moutier. Près d'un million de meules de *Tête de Moine* sont fabriquées annuellement à Saignelégier. Le lait est payé 85 ct le litre au producteur. Mais l'AOC n'est obtenue que si un cahier des charges exigeant est respecté par les producteurs de lait et le fabricant. En souvenir de cette visite, les visiteurs ont pu emporter une brochure où sont réunies de savoureuses recettes de *Tête de Moine*. Les meules acquises à Saignelégier permettront de les expérimenter...

Un grand merci à l'Amicale des pompiers et au Conseil communal. Merci surtout à Joël Martin, organisateur de cette journée qui a permis de resserrer des liens ou d'en créer entre les aînés de la commune.

JMB



Gigi Renevey, conseillère communale, lors de la dégustation offerte à la fromagerie de Saiqnelégier



Joël Martin, organisateur de la journée

Le Canapé forestier de l'école enfantine

Le 21 septembre dernier, les enfants de l'école enfantine, accompagnés de leurs parents et de leurs enseignantes, se rendaient dans une forêt du village. Ensembles, ils construisirent une nouvelle salle de classe, leur canapé forestier.

Constatant le besoin grandissant d'espace et de mouvement de leurs élèves, les enseignantes de l'école enfantine décidèrent de leur offrir un nouveau lieu, magique, où ils pourraient assouvir leur quête d'air frais. C'est lors d'un cours de formation continue, donné par la pédagogue Sarah Wauquier, spécialiste de l'école en forêt, que les deux enseignantes tombèrent sous le charme du canapé forestier.

En plus d'offrir de l'espace à ses élèves, l'école en forêt leur permet de développer leurs sens ainsi que leur curiosité en utilisant du matériel varié et des activités adaptées. En effet, de cette façon, ils développeront leurs connaissances sur l'environnement à travers les thèmes de la faune ou

de la flore, ils bénéficieront en outre d'un cours d'éducation physique lorsqu'ils joueront à cache-cache, ils feront des mathématiques en comptant les pives et découvriront de nouvelles techniques d'art naturel. Le concept du canapé forestier permettra également de faciliter la socialisation des enfants. Ceux-ci arrivent dans un monde nouveau en entrant à l'école enfantine. Par conséquent, le fait de se rendre ensemble à l'aventure dans la forêt facilitera la cohésion des classes et renforcera les liens entre les camarades.

Ce canapé forestier se présente sous la forme d'une cahute circulaire. Des pieux sont plantés sur deux rangées formant un cercle. Entre ceux-ci sont empilés des branchages, formant ainsi les murs de la cabane. Contre ce mur est construit un banc par le même procédé. Au-dessus de la construction une corde, tendue entre deux arbres, permet d'y accrocher une bâche afin de faire face aux intempéries. A côté du canapé forestier, des toilettes, elles aussi naturelles, ont été édifiées. Ce lieu magique, atteignable depuis la route du Covy, se trouve à proximité du sentier botanique, de l'autre côté de la rivière.

Pour mener un tel projet, les enseignantes ont sollicité l'aide de leurs élèves mais également de leurs parents. De plus, se sont joints à eux des forestiers-bûcherons ainsi que d'autres personnes de la commune, motivées par le projet. Ceux-ci ont répondu présents en grand nombre ! C'est en une journée que petits et grands réalisèrent ce fameux canapé forestier, tant attendu. Une soupe fut servie en guise de dîner.

Les élèves se réjouissent d'ores et déjà de s'y rendre, un après-midi par semaine.

SC





Le centre de tri de la Croix-Rouge a été inauguré à Rosé

La Route de l'Industrie 12, située dans la zone industrielle de Rosé, accueillait le 26 septembre diverses personnalités et invités venus assister à l'inauguration officielle du centre de tri de la Croix-Rouge. Etaient notamment présents le président fribourgeois de cette institution, Jean-Bernard Déneraud, de même que David Seydoux, sous-directeur de la Croix-Rouge Fribourg, Jean-Michel Gros, responsable du Service des textiles et deux anciens présidents du comité directeur, André Liaudat et Jean-Bernard Repond.

Précédemment, les vêtements recueillis dans les 171 containers dispersés dans le canton étaient triés à Praroman-le-Mouret, dans des baraquements en bois offerts par l'armée en 1977. A la suite de la restructuration des Boutiques Zig-Zag où sont vendus les vêtements remis en état par le centre de tri, ces locaux étaient devenus insuffisants. La demande d'habits avait connu en effet une forte augmentation. Le centre de Rosé va trier près de 1200 tonnes de vêtements par année.

Dix employées et un logisticien travaillent à Rosé. La responsable est Mme Rose-Marie Kolly. Deux

chauffeurs, à plein temps également, parcourent le canton avec leur véhicule pour vider les containers situés dans les déchetteries et dans certains centres commerciaux. Les vêtements recueillis ne sont pas tous recyclables. L'année dernière, 91 tonnes de déchets ont été éliminés.

Le centre de Rosé - une halle en PPE - a coûté 1,75 million. Le journaliste Charles Ellena a précisé dans *La Liberté* que le 70 % a été attribué par la BCF sous la forme d'un prêt hypothécaire. La Croix-Rouge suisse a prêté CHF 400 000.- et la Croix-Rouge fribourgeoise a investi CHF 100 000.- de fonds propres.

Le produit de la vente dans les Boutiques Zig-Zag permet de venir en aide aux personnes nécessiteuses du canton de Fribourg.

JMB



Pietro Nobile en concert

Il y a parfois des moments indescriptibles qui nous font apprécier la vie. Ce fut le cas pour le concert intimiste offert par Pietro Nobile le vendredi 4 octobre à l'aula du CO. Pietro Nobile est Milanais, c'est un guitariste, compositeur, arrangeur, producteur et professeur de musique. Nous étions attentifs et captivés par son charisme, sa virtuosité et sa bonhomie. Voilà un vrai artiste, celui qui recherche la beauté d'une pièce et un son eurythmique pour pouvoir entrer en communion avec son auditoire.

Pietro Nobile a commencé sa carrière de guitariste acoustique en 1979 et depuis il ne s'est jamais arrêté. Il a, entre autres, organisé des stages de musique et des séminaires à travers l'Europe. De

son studio à Milan, il compose aussi de la musique de films et des jingles publicitaires. Son univers musical est varié et contemporain, il met en évidence sa grande formation artistique. Il nous a raconté quelques anecdotes pour bien introduire les pièces choisies. Cette soirée de concert était unique, nous avons ressenti une belle complicité et P. Nobile a eu la gentillesse de nous dédier une pièce intitulée « Si tu passes par là ». Il faut aussi remercier Sylvie Gehringer, présente sur la scène pour traduire les propos du guitariste.

Pour terminer, vous pouvez avoir plus d'informations sur son parcours, les dates de concerts et de stages, en consultant sa page Facebook. Nous le remercions sincèrement de nous avoir permis d'entrer dans son univers musical et espérons le revoir à Avry avec un auditoire à la grandeur de son talent.

CR



Un ciné-club à Avry



« Le cinéma, c'est avant tout un vecteur de partage : ça ne peut pas être fait que pour quelques initiés » [Jean Reno], telle est la devise d'Avry Movie, le nouveau ciné-club du village.

Dimanche 6 octobre 16h, la salle du Centre de Loisirs est comble, difficile pour les retardataires de se trouver une place dans l'obscurité parfaite. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce ciné-club répond à une véritable demande. A l'image du comité, on y rencontre des gens de tous les âges. Cet après-midi, on projette le Grand Voyage, un film d'Ismaël Ferroukhi, un réalisateur français

d'origine marocaine. Ce dernier retrace le pèlerinage à La Mecque d'un père et de son fils à travers plus de dix pays en voiture. Au fil des kilomètres, les deux voyageurs vont apprendre à se connaître et, au travers de péripéties surmontées, se réconcilier.

Contrairement à une projection au cinéma, ici, on ne se limite pas à simplement passer un film. Chaque séance est précédée de quelques explications et anecdotes sur le tournage du film. Puis, à la fin de chaque film, une collation est offerte. L'originalité de cette dernière est qu'elle a trait au film. Ainsi, suite au film le Grand Voyage, le comité proposa des mets orientaux. Pour les projections estivales, on réfléchit même à un cinéma à l'extérieur!

Voulant donner une certaine couleur à ses projections, le comité a décidé d'adopter une thématique commune (le voyage) pour la première période de films. Les quatre premières projections ont eu lieu chaque premier dimanche du mois à 16h. Il s'agissait de : Pane e Tulipani, Le Grand Voyage, I wish, Hiver nomade.

Au sein du comité (Pauline Coquoz, Nadège Darbellay, Didier Humbert, Dominique Schaer, Jean-Sébastien Terradillos, Florence Vauthey, Régine Wölpert), on compte des passionnés dont les connaissances cinématographiques impressionnent. Si bien que la sélection des prochains films, cette fois sur la thématique des animaux, se révèle tâche ardue.

Pour plus d'informations :

- site internet : avrymovie.ch
- page facebook : Avry Movie

JDM

Mets tes baskets et bats la maladie !



En septembre, le Cycle d'Orientation de Sarine-Ouest a pris part à l'action « Mets tes baskets et bats la maladie ». Cette action proposée par l'association ELA Suisse (Association européenne contre les leucodystrophies) permet aux établissements scolaires et aux entreprises de se mobiliser en faveur de la lutte contre ces maladies atteignant le système nerveux, en récoltant des dons pour la recherche médicale ainsi que pour l'accompagnement des familles qui en sont atteintes.

Pour ce faire, les élèves recherchent des parrains financiers (familles, amis, voisins, commerçants, ...) qui « sponsoriseront » leur effort physique en faveur de l'association ELA. Au-delà de la récolte de dons, cette action permet de sensibiliser, d'informer les jeunes et d'en faire les ambassadeurs du message de l'association auprès des donateurs qui parrainent l'action. Pour mener ce projet à bien, l'association met à disposition ses représentants mais également d'autres supports comme des séquences vidéo, des guides pédagogiques ainsi que des affiches. L'association souhaite lutter contre l'ignorance et se battre pour la mobilisation.

Ce sont donc les 590 élèves du CO, leurs professeurs et une trentaine de parents qui ont couru, sous un magnifique soleil, autour de l'établissement scolaire le 20 septembre dernier. Suite à cela, tous se sont réunis dans la cour du CO afin de remettre au directeur de ELA Suisse, M. Pascal Priamo, la magnifique somme de CHF 38'613.-.

SC



Anniversaire des 25 ans de la Société de tir à air comprimé d'Avry



En 2014, la société de tir à air comprimé fêtera ses 25 ans. A cette occasion, elle sera l'hôte de la finale cantonale de tir à air comprimé du 31 janvier au 2 février 2014. Si vous avez aimé suivre le tir aux jeux Olympiques, vous pourrez maintenant vivre l'événement aux premières loges en réservant ces dates et en venant assister aux concours qui auront lieu à la halle de gymnastique de Matran le vendredi soir dès 17h ainsi que les journées du samedi et du dimanche.

Cette société villageoise réalise d'excellents résultats, soit cantonaux soit fédéraux. La première équipe se bat actuellement pour monter en ligue nationale A. L'année passée, l'équipe a fini en deuxième position du Championnat Suisse. Leur meilleure tireuse, la championne Annik Marguet, formée au sein de cette société, a représenté deux fois la Suisse aux jeux Olympiques de Beijing et de Londres. Elle fait partie du comité qui organise la finale cantonale.

Cette société a une excellente ambiance et arrive à motiver et soutenir ses jeunes tireurs, qui sont toujours plus nombreux. Par ses activités auprès des jeunes, notamment en participant à la semaine sportive du CO Sarine ouest, la société sème les graines de ses futurs succès. Son président, Jacob Schafer, ne manque pas d'idées pour encourager et enthousiasmer l'équipe. Avec leur grande expérience de compétition, les membres de la société sont mis à contribution pour assurer un bon entraînement et une expérience positive de vie. Les règles de base sont universelles : maîtrise de soi, fair-play, rigueur dans le travail et service aux

autres. La motivation des sportifs expérimentés stimule les nouveaux venus.

La société de tir à air comprimé participe activement aux fêtes du village, la dernière étant le cortège de la fête de la musique l'été passé. J'ai grand plaisir à assumer la présidence de cette fête cantonale et je vous invite à soutenir cette manifestation par une commande de vin ou fondue auprès de Jacob Schafer (026 470 16 72) et en venant assister à la compétition pour y encourager les participants sélectionnés.

Rendez-vous : du 31 janvier au 2 février, à la halle de gymnastique de Matran, où, pour votre plaisir, une restauration complète sera à votre disposition pendant les trois jours et une atmosphère conviviale vous sera garantie.

*Pauline de Chambrier
présidente de l'organisation de la
finale cantonale de tir à air comprimé*

*Jacob Schafer
président de la société de tir à air comprimé*





Soins esthétiques
Fleurs de Bach
www.institut-artdesoi.ch

Emma Arnaudo
Rte du Covy 10 - 1754 Avry
076/390.26.39

SARINA SA
cuisine+
swiss made

www.sarina-cuisine.ch

300 m² d'exposition

avec plus de 25 agencements de cuisines et salles de bains.

Rte de Fribourg 80
1746 Prez-vers-Noréaz
Tél. 026 401 20 83
Fax 026 401 20 86

Heures d'ouverture
Lu - Je: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 18h00
Ve: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 17h00
Soir et samedi: sur rendez-vous

Concours Avryzoom



Où se trouve cette croix ?

En quelle année a-t-elle été érigée et que rappelle-t-elle ?

Quelles modifications le service de voirie d'Avry a-t-il apportées par rapport à cette photo ?

Le (la) gagnant(e) – tiré(e) au sort en cas de multiples réponses exactes – recevra un bon de CHF 50.- à l'Auberge de Rosé. La réponse est à envoyer à l'Administration communale, Avryzoom, Route des Fontanettes 57, 1754 Avry-sur-Matran ou par courriel à l'adresse avryzoom@avry.ch.

Résultat du concours Avryzoom 49

Plusieurs réponses exactes nous sont parvenues. Elles contenaient tout ou partie de l'explication qui suit :

Nous écrivons les mots patois entre parenthèses. Il s'agit en effet d'une chèvre (la tchivra). Un canal souterrain la reliait au creux à purin (lou kra à lujé) de la ferme située en dessus de la chèvre. Cette ferme n'en est plus une, elle a été transformée. Au signal, une personne ouvrait une vanne au creux à purin, et le « lujé » s'écoulait de la chèvre dans la fuste à purin (la fuchta), appelée aussi la caisse à purin. Au signal, lorsque la fuste était pleine, la vanne du creux était fermée. Et l'attelage formé en général de deux chevaux (lè tsavo) tirait la fuste jusqu'au pré qu'il s'agissait de puriner (lujatâ). Note : le â se prononce comme le o de fort.



Après tirage au sort, la gagnante est Mme Gilberte Schafer.

EP:AMADEUS

ElectronicPartner

TV, Video, HiFi, Multimedia.

1754 AVRY-BOURG

3800 INTERLAKEN

1820 MONTREUX

Notre
service
fait la
différence



chaînes
composées



chaînes compactes



solutions
multiroom

chaînes
iPod/iPhone



www.amadeus-ag.ch 026/470 24 20

Les meilleures marques
Le meilleur conseil
Le meilleur service



STRITT & FORLIN SA

installations sanitaires
ferblanterie - couverture

Rte de l'industrie 12 - 1754 Rosé
Tél.: 026 470 04 70 - Fax: 026 470 04 72
info@strittetforlin.ch - www.strittetforlin.ch

Chronique historique

Défrichement à Avry en 1944

La Société d'histoire du canton de Fribourg vient de publier un livre tiré du mémoire de master de Samuel Gendre. Il est intitulé « Aux champs, Fribourg face au plan Wahlen 1941-1945 ». Et cet ouvrage contient une photo du défrichement d'une partie de la forêt de Verdilloud en 1944. Cette photo provient du Service de l'agriculture de l'Etat de Fribourg. Les personnes qui s'intéresseraient à la publication de Samuel Gendre peuvent la commander à la Société d'histoire du canton de Fribourg : commande@shcf.ch

Pour accompagner cette photo, voici un texte publié naguère par le soussigné.

Chantier du siècle, en étendue en tous cas : 80 000 m², soit plus de 22 poses fribourgeoises. De quoi s'agissait-il ? Du défrichement d'une partie de la forêt de Verdilloud, à la sortie d'Avry, à gauche lorsque l'on se rend à Fribourg. La forêt bordait la route cantonale avant 1944.

Les raisons de ce défrichement : l'Europe est en guerre, les frontières sont fermées, la Suisse doit se suffire à elle-même pour subvenir à ses besoins. En 1939, le Bernois Friedrich-Traugott Wahlen, ingénieur agronome - qui fut conseiller fédéral de 1958 à 1965 - est nommé directeur du plan des cultures. C'est le Plan Wahlen, de célèbre mémoire. Dans le canton de Fribourg, les surfaces cultivées passent de 18 000 à près de 30 000 hectares. On cultive même des pommes de terre

dans les jardins de l'Université de Fribourg... Parmi les matières premières qui font défaut, le combustible. Dès 1940, seule l'Allemagne continue ses livraisons de charbon à la Suisse, du moins tant que ses armées sont conquérantes. Dans la région de Saint-Martin (Veveyse), les mines de charbon, inexploitées depuis 1920, sont rouvertes de 1942 à 1946. En maints endroits, des tourbières sont exploitées. Dans la région, il y en a une à Rosé, une à Onnens, une dans les marais de Cottens-Lentigny, une à Noréaz...

C'est dans ce contexte que la Bourgeoisie de Fribourg, propriétaire de la forêt de Verdilloud - située sur la commune de Corminboeuf - décide le défrichement de 80 000 m². Le bois servira au chauffage et à la construction. Et les terres défrichées augmenteront la surface cultivable. Dans sa séance du 18 janvier 1944, le Conseil communal de Fribourg décide de collaborer. La ville enverra ses chômeurs à Verdilloud. Il y en a 224 à occuper. Les agriculteurs d'Avry participeront eux aussi. Leurs attelages seront utiles dans l'extraction des troncs et autres nombreuses tâches que comporte un défrichement de cette envergure. *Avryzoom* a publié naguère un reportage sur ces travaux, avec les témoignages de Charles et Marie-Thérèse Chenaux-Rossier, maraîchers à Chésopelloz, qui avaient eux-mêmes trimé sur ce pénible chantier.

Seul rescapé de cette forêt disparue, le minuscule bosquet qui entoure le réservoir de Nonan, à la sortie du village, à gauche de la route cantonale lorsqu'on va sur Fribourg. *JMB*



La Maison Rouge et ses entreprises

Avant qu'Avry ne connaisse un développement industriel, la Maison Rouge, à Corjolens, a abrité plusieurs entreprises. Le journal *La Gruyère* du jeudi 31 octobre 2013 rappelle l'existence de l'une d'entre elles, la fabrique de cercueils. L'article est signé du journaliste Thibaud Guisan. Celui-ci évoque le temps où une vingtaine d'institutions produisaient des cercueils en Suisse. Or, aujourd'hui, leur nombre s'est singulièrement réduit à cause de la concurrence étrangère. Les plus importantes fabriques encore en activité dans notre pays sont situées l'une à Beromünster dans le canton de Lucerne et l'autre à Lindau dans celui de Zurich.

Parmi les manufactures de cercueils florissantes naguère figurait donc Rosé SA, située à la Maison Rouge. Avant d'en publier la présentation parue dans *La Gruyère*, un bref rappel des entreprises qui se sont succédé à la Maison Rouge.

Il y eut tout d'abord une distillerie. Pierre Chenaux, de Corjolens, né en 1916, était probablement le dernier témoin qui s'en rappelait. Il m'a raconté qu'étant enfant, dans les années 1920, il conduisait avec son père des pommes de terre et des pommes à la distillerie de la Maison Rouge, appelée *Distillerie agricole de Rosé*. Celle-ci a été ouverte en 1890. Un officier allemand nommé Paul Mayuncke en fut le dernier responsable. Une entreprise de regommage de pneus a succédé à la distillerie. On l'appelait *la fabrique de caoutchouc*. (On prononçait « contchou »). Son directeur s'appelait M. Häffeli. Active pendant la guerre 1939-1945 et dans l'immédiat après-guerre, elle fut victime d'un incendie en 1947. Armand Burgy se rappelle que, jeune pompier de 17 ans, il a participé à l'extinction du sinistre.

La fabrique de parquets ERSA, dirigée par M. Sahli, fut ouverte à la Maison Rouge dans les années 1960. *Fribourg illustré* l'a présentée avec sa



trentaine d'ouvriers en 1961. Sa durée fut brève. Lui succéda bientôt la fabrique de cercueils. Après de nombreuses années sans affectation, l'usine a été occupée - pas pour longtemps - par Tony le discounter...

A côté de ces diverses fabriques, un important domaine agricole est exploité... avec davantage de continuité. Il appartient au XIX^e siècle à la famille aristocratique de Féguely qui possédait aussi les châteaux de Prez et de Seedorf, ainsi que les terres qui les entourent. Puis, au début du XX^e siècle, la Maison Rouge fut acquise par Guillaume Egloff. Des familles bernoises, les Klening et Hirsig, acquièrent ensuite le domaine. Depuis 1925, il est en mains de la famille Wenger.

JMB

Et voici le passage de l'article de La Gruyère qui retrace l'histoire de la fabrique de cercueils.

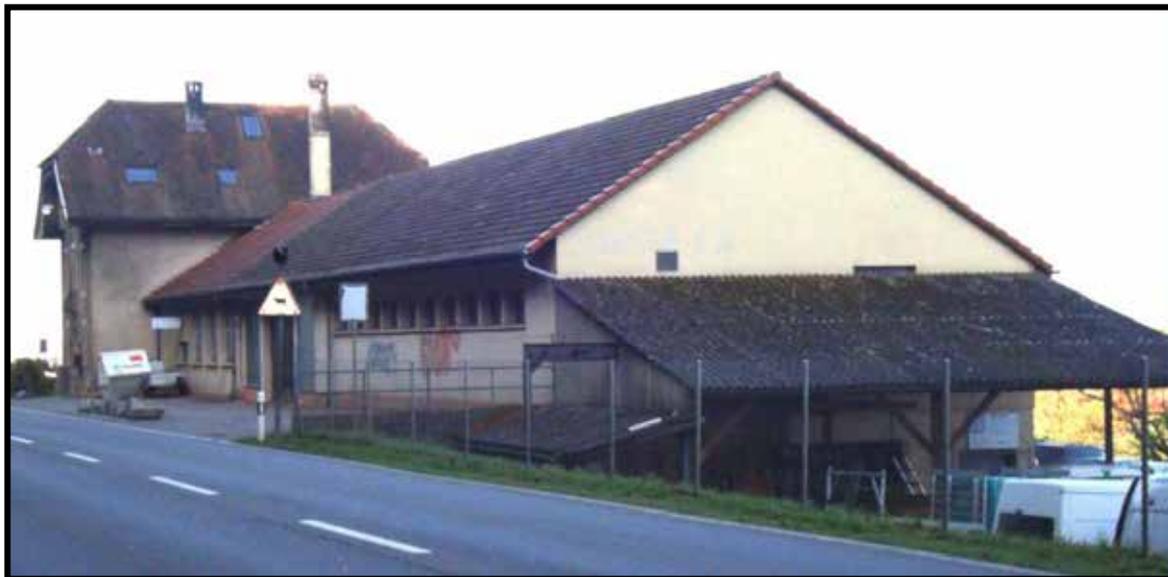
La saga de Rosé SA

Le canton de Fribourg a eu son usine de cercueils. La fabrique Rosé SA était installée au lieu-dit Maison Rouge, près de Rosé, le long de la route cantonale menant à Payerne. Elle a œuvré durant un peu moins de vingt-cinq ans, entre les années 1960 et la fin des années 1980. « Une bonne dizaine d'employés ont produit jusqu'à plus de 3000 cercueils par an », explique Jean Murith, directeur de Pompes funèbres Murith SA, à Genève. L'entreprise aux racines gruériennes est à l'origine de la saga. « Notre entreprise possédait une usine au centre-ville de Genève. Mais ça devenait problématique pour les camions de livrer le bois. Mon père Henri Murith, qui était menuisier ébéniste de formation, a cherché en vain une solution dans une zone industrielle de Genève. Il est alors tombé sur les locaux de la Maison Rouge qui étaient mis aux enchères. La production a été délocalisée. »

« Les cercueils de Rosé n'étaient pas seulement destinés à la société de Pompes funèbres genevoise, mais à toute la Suisse romande. Environ 500 pièces étaient livrées à Genève. Les 2500 cercueils restants étaient destinés aux cantons de Fribourg, du Valais et du Jura. La production s'est arrêtée progressivement. Avec l'ouverture des marchés, les grandes chaînes italiennes ont commencé à livrer en Suisse. Avec

nos coûts de main-d'œuvre et notre petite production, nous n'étions plus concurrentiels. Vers la fin, **en 1986-1987**, Rosé ne faisait plus que du montage et de la finition sur des éléments importés d'Italie. Nous n'avions plus que deux ou trois employés. Après, nous avons encore fait quelque temps de la distribution de cercueils importés d'Italie, mais nous avons assez vite abandonné ce créneau. »

La société a été vendue, avant de faire faillite quelques années plus tard. Aujourd'hui, l'ancienne usine de cercueils est voisine d'un garage. Sur l'une des façades, on distingue encore l'inscription *Rosé SA*. « C'est l'ombre des Murith », sourit Jean Murith. *Thibaud Guisan*



INFORMATIONS ET DIVERS

Colonie d'Avry 2014



Chers enfants et parents,

Nous avons le plaisir de vous informer des dates de notre prochaine colonie.

Elle aura lieu du

13 au 19 juillet 2014

Au Chalet Edelweiss à Im Fang (La Villette)



Comme chaque année, nous accueillerons 45 enfants, de la 3^{ème} Harmos (1P) à la 8^{ème} Harmos (6P).

Le dimanche 13 juillet à 14h00, les enfants partiront en bus du parking de la gare de Rosé et vous, chers parents, nous vous attendrons **le samedi 19 juillet à 10h00** au chalet Edelweiss pour le retour.

Frais de participation :

1 enfant	CHF 120.-
2 enfants	CHF 220.-
3 enfants	CHF 320.-

En cas d'accident et de dommages matériels, l'enfant est assuré par sa propre assurance.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Valérie Sciboz

Imp. des Agges 26
1754 Avry-sur-Matran
079/ 689 68 21

juliasciboz@hotmail.ch

Monique Hauser

Rte des Fontanettes 26
1754 Avry-sur-Matran
079/627 02 74

moniquehauser@bluewin.ch

A bientôt pour une semaine inoubliable dans la joie et la bonne humeur !

Valérie Sciboz et Monique Hauser

Carte culture



Puis-je obtenir la CarteCulture ?

Vous pouvez bénéficier de la CarteCulture, si

- vous êtes domicilié à Avry, Belfaux, Bulle, Chésopelloz, Corminboeuf, Courlevon, Courtepin, Guin, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran, Meyriez, Morat, Rossens, Villars-sur-Glâne *et*
- vous bénéficiez de la réduction des primes d'assurance maladie
- vous recevez les prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI *ou*
- vous bénéficiez de l'aide sociale publique
- vous avez une saisie de salaire depuis 9 mois
- vous êtes au bénéfice d'une bourse d'études ou disposez de petits revenus

Ces conditions ne sont pas cumulatives.

Les demandes d'obtention de la CarteCulture sont traitées par Caritas Fribourg.

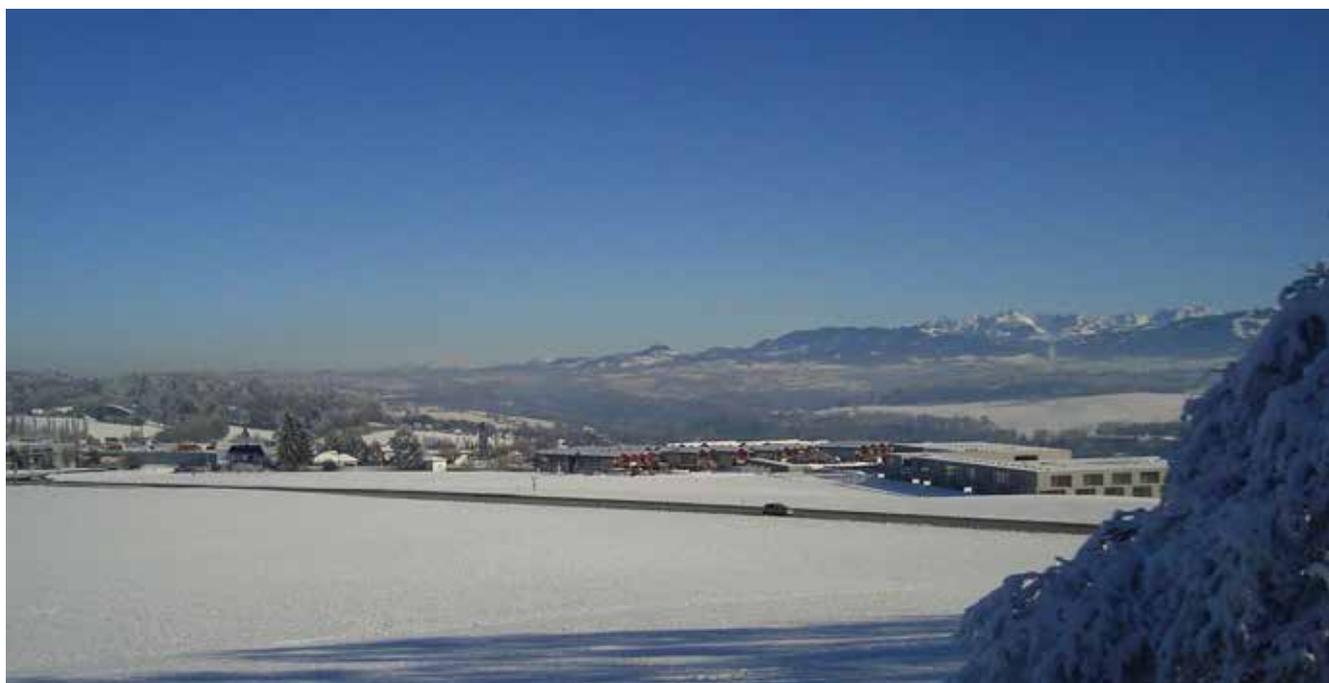
Vous pouvez trouver la liste actualisée des partenaires sur : www.carteculture.ch/fribourg

PETITES ANNONCES

AvryZoom, prochaine parution

Les sociétés et les personnes qui désirent insérer une communication dans le prochain AvryZoom sont priées de faire parvenir leur texte à l'administration communale ou à l'adresse email avryzoom@avry.ch

jusqu'au 19 janvier 2014



PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES ADDUCTIONS D'EAU

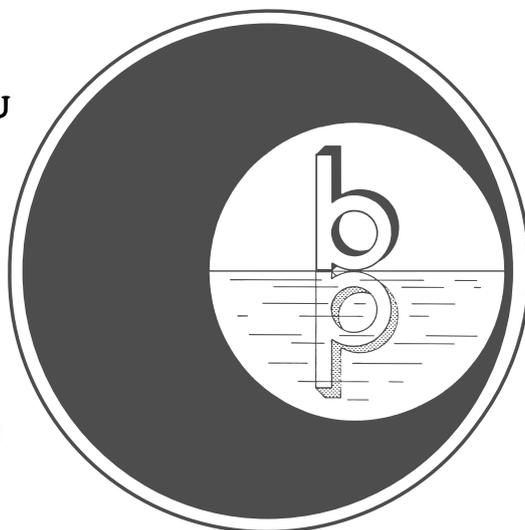
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1956

RESERVOIRS D'EAU

STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS



TEL. 026 470 14 37

1754 ROSE (FR)

SOFRAYER

La technologie du verre



Rte de Rosé 37 - 1754 AVRY
Tél. ++41 (0)26 470 45 10
Fax ++41 (0)26 470 21 57
www.sofrayer.ch



SERVICE RÉPARATION
026 470 45 10

Vitrages à hautes performances techniques - Vitrages isolants - Vitrages phoniques -
Vitrages thermiques - Vitrages antisolaires - Rénovation - Miroiterie - Vitrierie



OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ENTRE NOËL ET NOUVEL AN



Le bureau communal sera fermé du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014

Bonnes fêtes



de fin d'année !

SOCIETES LOCALES

Amicale des sapeurs pompiers	Joël Martin	tél. 079 509 37 00	Route de Seedorf 32	1754 Avry
Chœur Mixte Le Muguet	Chantal Barras	tél. 026 402 39 85	Chemin des Glycines 10	1753 Matran
Club Athlétique de Rosé	Patrick Rossier	tél. 079 300 57 74	Bel-Air 24	1723 Marly
Club de Tennis de Table	Jean-Claude Stritt	tél. 026 470 11 87	Route du Covy 39	1754 Avry
F.C. Piamont	Vincent Stulz	tél. 079 240 46 56	Imp. du Lavau 7	1772 Ponthaux
S.F.G. Gym-Dames	Denise Sapin	tél. 026 470 15 96	Impasse des Agges 23	1754 Avry
S.F.G. Gym-Volley-Badminton	J.-Claude Maillard	tél. 026 470 15 02	Route de l'Otierdo 35	1754 Avry
Soc. de Musique l'Avenir	Christian Mauron	tél. 026 413 15 09	En Plan 8	1733 Treyvaux
Soc. de Tir Air Comprimé	Jacob Schafer	tél. 026 470 16 72	Route du Covy 25	1754 Avry
Les amis du Petit-Calibre	André Devaud	tél. 026 475 19 51	Ch. du Verger 44	1752 Villars-sur-Glâne
Soc. de Tir 300 m	Hubert Biemann	tél. 026 411 44 20	Route du Levant 19	1726 Farvagny
Fit-Bike	Pascal Brodard	tél. 079 577 29 00	Route du Centre 82	1741 Cottens
Unihockey	Michel Müller	tél. 026 470 18 45	Impasse des Préalpes 4	1754 Avry
Basketball	Sandra Zahno	tél. 026/470 07 85	Route des Murailles 29	1754 Avry
Société Jeunesse	Xavier Pirlet	tél.079 266 57 32	Impasse des Agges 13	1754 Avry

N'oubliez pas de visiter notre site internet : www.avry.ch





*Bus gratuit
lundi toute la journée
et mercredi après-midi*



*2000 places
de parc gratuites*



Ouvert dès 8h



*Ouvert vendredi
jusqu'à 21h*



*Application pour
smartphone*



*Wifi gratuit dans
les cafés/restaurants*



40 ANS

1973-2013

*Du lundi au samedi
ouvert dès 8h00*